



Rapport annuel 2018

filiéris.fr

SOMMAIRE

- 04. EDITO
- 06. FILIERIS, L'OFFRE DE SANTE DE LA CANSSM
- 10. GOUVERNANCE
- 14. TEMPS FORTS 2018

01



OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

- 17. Accès aux soins : facilité
- 21. Suivi des patients : bienveillant
- 24. Offre de soins Filieris : des résultats améliorés
- 26. Offre de santé : enrichie et adaptée aux besoins

OPÉRATEUR DE SANTÉ TOUJOURS PLUS EFFICIENT

- 31. Organisation : toujours plus agile
- 33. Gestion : toujours plus dynamique
- 35. Action : respectueuse du devoir de responsabilité sociale de la CANSSM

02



03



ÉQUIPES (BIEN) FORMÉES POUR REPENDRE AUX BESOINS DES PATIENTS

- 37. Évolution des métiers : anticipée
- 40. Parcours professionnels : personnel accompagné
- 40. Dialogue social : riche et constant

04

MISSIONS ASSURANTIELLES : LA QUALITÉ DE SERVICE

- 43. L'assurance-maladie et l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles
- 45. L'assurance vieillesse, invalidité, décès
- 47. L'action sanitaire et sociale



50. DONNÉES FINANCIÈRES

- 50. La maîtrise des risques
- 50. La certification des comptes
- 51. Bilans et comptes de résultat

Et c'est avec une profonde satisfaction que nous avons constaté que Filieris s'inscrivait pleinement dans les nouvelles orientations de la politique nationale de santé.



PHILIPPE GEORGES

Président

2018 : une année sous le signe de la COG, ancienne ou nouvelle ?

P.G : En effet, à peine nommé, le nouveau conseil d'administration de la CANSSM a eu à se prononcer sur une nouvelle convention d'objectifs et de gestion pour les années 2018-2021. Pour les administrateurs, pour leur président, soucieux de garantir les droits des mineurs et désireux de voir l'offre de santé Filieris pérennisée, l'enjeu était de taille !

Je souhaite souligner que cette quatrième COG, qui trace de belles perspectives d'avenir, porte un regard très positif sur les années récentes. La justesse des décisions courageuses prises pour adapter notre institution a été reconnue. Qu'il s'agisse de la prise en compte de l'évolution démographique des mineurs et de leurs ayants droit ou de l'évolution nécessaire de l'offre de santé, Filieris a fait les bons choix.

La CANSSM est-elle aujourd'hui un régime de protection sociale ou un opérateur de santé ?

P.G : C'est toute la particularité de la CANSSM que d'être à la fois un organisme de protection sociale et un opérateur de santé. Le régime minier peut être fier de transmettre aux générations d'aujourd'hui et de demain des établissements, des structures médico-sociales, des centres de santé de qualité et de plus en plus utiles et efficaces. Sans oublier ses missions traditionnelles – dont elle surveille avec vigilance la réalisation par les mandataires – la CANSSM est devenue un offreur de santé reconnu. Et c'est avec une profonde satisfaction que nous avons constaté que Filieris s'inscrivait pleinement dans les nouvelles orientations de la politique nationale de santé.

Selon vous, est-il possible de concilier qualité de l'offre de soins et équilibre économique ?

P.G : Je voudrais d'abord souligner combien il faut éviter la pensée facile qui aime les oppositions tranchées. Ne soyons pas naïfs, équilibrer un budget peut se faire au détriment de la qualité du service. Mais ce n'est pas une fatalité. En étudiant notre manière de travailler, nous réinterrogeons nos objectifs et nos processus et il peut en sortir à la fois plus grande attention à nos publics et meilleur usage de nos ressources. Et puis que signifierait une qualité qui ne serait pas soutenable dans le temps ? Garantir l'avenir par l'équilibre financier, c'est aussi ça la qualité. Les bons résultats économiques de 2018 rendent crédible le respect de cette double préoccupation.

Je me réjouis aussi des efforts réalisés par les équipes de Filieris pour améliorer notre image et notre notoriété. C'est un défi important pour nos personnels comme pour nos partenaires, puisqu'il s'agit d'être mieux connus pour faire savoir aux habitants de territoires, souvent en grande difficulté, qu'ils peuvent accéder aux centres de santé et aux structures de santé de Filieris. Il en va de l'intérêt de tous.



GILLES DE LACAUSSADE

Directeur général

**Acteur de la prévention,
de la lutte contre les déserts
médicaux, du parcours du
patient, Filieris est profondément
ancré dans ses territoires.**

Des résultats et une qualité renforcée : peut-on résumer l'année 2018 en ces termes ?

G.D.L : L'année 2018 a permis de mesurer l'importance du chemin parcouru, alors que la CANSSM et son offre de santé Filieris se transforment depuis plusieurs années. Nos résultats sont là pour le montrer. Ainsi, 2018 a vu notre déficit se réduire de 19 %. Dans tous nos domaines d'intervention (établissements sanitaires, établissements et structures médico-sociaux, centres de santé...), nos résultats s'améliorent. Dans nos trois régions (Nord, Est, Sud), les déficits ont nettement décliné.

Résultats aussi sur le plan de la qualité. Là-aussi, un nouveau cap a été franchi avec la certification de niveau A par la Haute Autorité de Santé de plusieurs de nos établissements, la certification groupée de 9 centres de santé Filieris par l'AFNOR, ou encore le renouvellement de l'accréditation du COFRAC pour notre laboratoire de biologie médicale. C'est le fruit de la mobilisation de toutes les équipes de Filieris, à tous les niveaux et quels que soient leurs métiers. Je souhaite saluer leur engagement, gage de notre pérennité et de notre développement.

La nouvelle COG signée en 2018 marque-t-elle une nouvelle étape dans la transformation de la CANSSM ?

G.D.L : La signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion est un moment très important.

Elle est venue manifester la confiance de nos autorités de tutelles et conforter nos ambitions. Le nouveau conseil d'administration et son nouveau président ont confirmé leur volonté de poursuivre notre adaptation.

Les personnels comme nos partenaires connaissent notre feuille de route. Donc oui, notre nouvelle COG 2018-2021 marque une nouvelle étape dans notre transformation. Elle a pour principal axe de « consolider Filieris ».

Elle nous donne les moyens nécessaires et arrête les orientations stratégiques en pleine cohérence avec notre histoire et avec les orientations de la politique nationale de santé.

Quelles missions pour Filieris sur cette nouvelle période ?

G.D.L : Chaque jour, au service des patients et des résidents, Filieris s'emploie à répondre aux attentes des affiliés et des habitants des territoires dans lesquels nous sommes implantés. Acteur de la prévention, de la lutte contre les déserts médicaux, du parcours du patient, Filieris est profondément ancré dans ses territoires. Nous continuerons à progresser et à regarder vers l'avenir en développant, par exemple, la télémédecine.

Lors de mes déplacements sur le terrain, pour rencontrer les équipes, visiter les sites, inaugurer de nouveaux centres de santé, échanger avec les élus, les autorités de tutelle régionales, et les partenaires, je mesure l'utilité et la qualité de l'offre de santé Filieris. L'année 2019, déjà bien engagée, s'inscrira résolument dans la poursuite de cette dynamique positive.

FILIERIS, L'OFFRE DE SANTE DE LA CANSSM





Un engagement auprès de tous !

Filieris, l'offre de santé de la CANSSM

La CANSSM, Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, a été créée en 1946 pour assurer la gestion du régime spécial de sécurité sociale des mines. A proximité des principaux puits de mines, elle a installé un réseau de professionnels de santé, autrefois réservés aux mineurs et à leur famille.

La CANSSM dédie désormais son savoir-faire et l'expertise de ses soignants à tous les patients, au travers de son offre de santé Filieris.

Une nouvelle convention d'objectifs et de gestion pour pérenniser une offre de santé indispensable

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CANSSM a été approuvée par le conseil d'administration le 28 juin 2018 et signée par les ministres chargés de la santé et du budget le 1^{er} août 2018. Cette 4^e COG porte sur la période 2018-2021¹. Signe de la confiance des pouvoirs publics, elle promeut la poursuite de la transformation engagée, dans le respect des valeurs du régime minier.

La santé en action

La CANSSM a pour ambition de permettre à chaque patient d'accéder facilement aux soins, d'être suivi avec attention grâce à une relation qui privilégie le dialogue, de bénéficier d'un parcours de soins plus fluide et donc plus efficace.

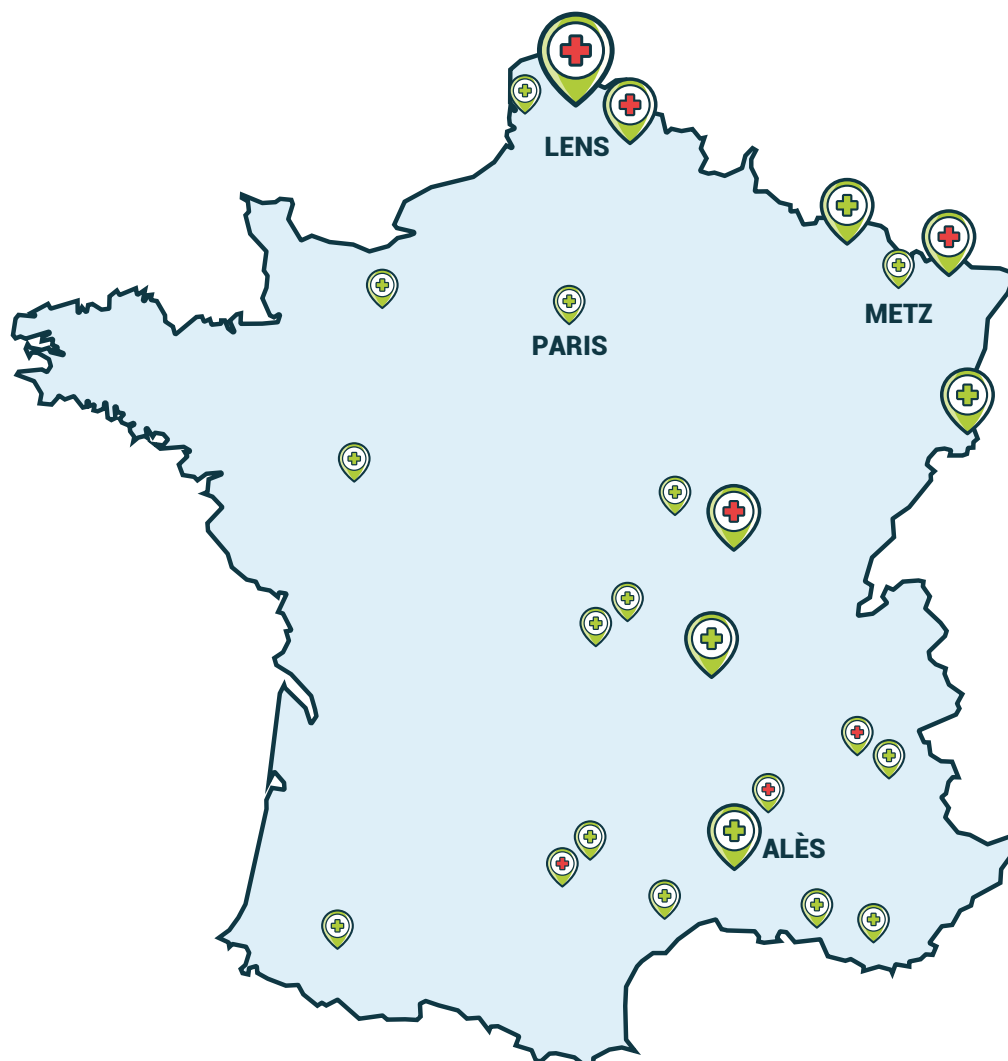
Dans ses territoires d'implantation, les équipes de son offre de santé Filieris proposent à tout patient des soins, des services, de l'accompagnement, de la prévention et une attention particulière pour chacun. Ainsi, au-delà de son strict rôle médical, elle agit avec les autres acteurs locaux pour le bien-vivre de la population dans les territoires.

Attachée à ses missions historiques, aujourd'hui déléguées ou transférées à ses partenaires, la CANSSM veille également, grâce à leur collaboration active, à la bonne qualité du service opérée par ces derniers au bénéfice de ses affiliés miniers.

Ainsi, partout et pour tous, elle maintient des valeurs issues de son héritage minier : la solidarité, la qualité des soins, le travail de prévention des maladies, le suivi attentif.

¹ La COG 2018-2021 de la CANSSM est disponible sur le site secumines.org

Une présence dans **145 villes** en France



SANTÉ AMBULATOIRE

Médecine générale et spécialisée, soins infirmiers, centres de santé dentaire, laboratoire de biologie médicale, kinésithérapie, prévention et santé publique



ÉTABLISSEMENTS

Ehpad, établissements de santé (SSR, USLD, réhabilitation respiratoire), résidence services, résidences autonomie



AIDE ET SOINS À DOMICILE

Aide à domicile, soins infirmiers à domicile, équipes spécialisées Alzheimer



SERVICES

Matériel médical, magasins d'optique

* Pour les centres de santé, hors consultations secondaires et annexes.

2018 en chiffres clés

4 650 collaborateurs

(au 31/12/2018)

La protection sociale des mines



111 139
affiliés



245 273
retraités



2,58 Md€
de prestations versées

Maladie ► 981 M€
Accidents du travail
et des maladies
professionnelles ►
247 M€
Retraite ► 1,36 Md€

L'offre de soins Filieris



122 centres de santé, dont **108** centres de
santé polyvalents, médicaux et infirmiers et **14**
centres dentaires (32 fauteuils dentaires)



23 établissements : **11** établissements
de soins de suite et de réadaptation intégrant
3 unités de soins de longue durée (USLD).
12 établissements médico-sociaux dont 6 Ehpad



18 services à domicile : **16** services de
soins infirmiers à domicile (1 615 places).
2 services d'aide à la personne ou services
polyvalents d'aide et de soins à domicile



1 laboratoire de biologie médicale



**1 service de vente et de
location de matériel médical**



7 magasins d'optique



27 pharmacies

L'activité en 2018

181 738 patients
en médecine
générale :

2 patients sur 3 sont
désormais affiliés à un
autre régime que
le régime minier.

**Filieris représente
23 % des centres
de santé** polyvalents
ou médicaux adhérents
à l'accord national des
centres de santé.

+ 4,7 % :
progression de la
patientèle dans les
centres de santé Filieris

6 516 clients
de l'aide à domicile

6 125 patients
pris en charge dans
les établissements
de santé dont 280 en
HAD (hospitalisation à
domicile).



GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

Composition au 20/02/2019 - 3 réunions en 2018

PRÉSIDENT

Philippe GEORGES

VICE-PRÉSIDENTS

Dominique DIAGO (FO)
Salvatore DI ROSA (CFDT)
Michel REGEREAU (ANGDM)
Michel PASCAL (ANGDM)

REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS

CGT

Titulaires

Richard CAUDY
Bernard COSTE
Freddy MAUGIRON

Suppléants

Jean-Paul BOYER
Michel EIDENSCHENCK
Hervé SABBA

CFDT

Titulaires

Salvatore DI ROSA
Mohamed DRICI
Monique WENNER

Suppléants

Monique DAYDE
Franco DOSSO
Roger SAUER

FO

Titulaires

Jean-Pierre DAMM
Dominique DIAGO
Joëlle LIEBHARDT

Suppléants

Joël BIGOURD
Gilles DUFOUR
Marie-Paule MATHON

CFTC

Titulaires

Eric GROH
Gilbert LECHARDEUR
Georges PINA

Suppléants

Kurt SCHIRLE
Serge BOULINGUEZ
Robert JUTKOWIAK

CFE/CGC

Titulaires

Francis CAYEN
Alain CUVILLIER
Daniel GOSSET

Suppléants

Pierre KORPAL
Daniel BROGNIART
Roger COLONEL

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS ET ANCIENS EXPLOITANTS – ANGDM

Titulaires

François BAUDET
Isabelle BITOUZET
Sylvain DUDA
Michel PASCAL
Michel REGEREAU
Christian ROUGIER
Céline SCHUMPP
Léon VALIN

Suppléants

Serge SPROCQ
Claude PERUSSEL
Karine ARTHUR
Valérie BARRIERE-DUPUIS
Eric SZYMCZAK
Joïc BERTHAUD
Fabienne BARDIN
Anne-Laure CABOCEL

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Mohamed ABDELATIF
Agnès PLASSART
Jean-Marie SPAETH
Jean-Dominique TORTUYAUX

REPRÉSENTANTS DE LA CNAM

Titulaires

William GARDEY
Jocelyne MARMANDE

Suppléants

Yves LAQUEILLE
Stéphane BERNARDELLI

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

CGT

Titulaires

Karen ROSSI

CGT

Suppléants

Patrick SARRIEU

FO

Titulaires

Pierre SELIN

FO

Suppléants

Laëtitia YATERA-FAURE

COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

Direction de la Sécurité sociale

Titulaire

Christine LABAT

Direction du Budget

Titulaire

Philippe BRIARD

Suppléant

Vincent BOULEN

Représentant du Ministre chargé des mines

Titulaire

Catherine AUFFRET, Direction de l'Energie

CEGEFI

Michel LEJEUNE

Les commissions

COMMISSION DE L'OFFRE DE SANTÉ ET DE SOINS (5 réunions en 2018)

Président

Richard CAUDY

Vice-Président

Daniel GOSSET

Représentants des affiliés

Titulaires

Richard CAUDY
Dominique DIAGO
Daniel GOSSET
Gilbert LECHARDEUR
Roger SAUER

Suppléants

Bernard COSTE
Gilles DUFOR
Francis CAYEN
Eric GROH
Monique WENNER

Représentants des exploitants (ANGDM)

Titulaires

Isabelle BITOUZET
Sylvain DUDA
Claude PERUSSEL
Christian ROUGIER
Léon VALIN

Suppléants

Karine ARTHUR
Céline SCHUMPP
Fabienne BARDIN
Joëc BERTHAUD
François BAUDET

Personnes qualifiées

Titulaire

Mohamed ABDELATIF

Suppléant

Jean-Dominique TORTUYAUX

Représentants de la CNAM

Titulaire

Jocelyne MARMANDE

Suppléant

Stéphane BERNARDELLI

COMMISSION DE GESTION (4 réunions en 2018)

Président

Eric GROH

Vice-Président

Marie-Paule MATHON

Représentants des affiliés

Titulaires

Alain CUVILLIER
Salvatore DI ROSA
Michel EIDENSCHENCK
Eric GROH
Marie-Paule MATHON

Suppléants

Francis CAYEN
Monique DAYDE
Richard CAUDY
Georges PINA
Joëlle LIEBHARDT

Représentants des exploitants (ANGDM)

Titulaires

Isabelle BITOUZET
Sylvain DUDA
Michel PASCAL
Céline SCHUMPP
Léon VALIN

Suppléants

Fabienne BARDIN
Christian ROUGIER
Claude PERUSSEL
François BAUDET
Michel REGEREAU

Représentants de la CNAM

Titulaire

Jocelyne MARMANDE

Suppléant

Stéphane BERNARDELLI

Personnes qualifiées

Titulaire

Jean-Marie SPAETH

Suppléant

Agnès PLASSART

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Président

Francis CAYEN

Représentants des affiliés

Titulaires

Francis CAYEN
Bernard COSTE
Salvatore DI ROSA
Joëlle LIEBHARDT
Kurt SCHIRLE

Suppléants

Alain CUVILLIER
Jean-Paul BOYER
Mohamed DRICI
Joël BIGOURD
Robert JUTKOWIAK

Représentants des exploitants

Titulaires

Karine ARTHUR
Fabienne BARDIN
Isabelle BITOUZET
Christian ROUGIER
Eric SZYMCAK

Suppléants

François BAUDET
Sylvain DUDA
Valérie BARRIERE-DUPUIS
Claude PERUSSEL
Léon VALIN

Personnes qualifiées

Jean-Dominique TORTUYAUX

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (7 réunions en 2018)

Représentants des affiliés

Titulaires

Hervé SABBA
Serge BOULINGUEZ

Suppléants

François DOSSO
Jean-Pierre DAMM

Représentants des exploitants

Titulaires

Léon VALIN
Sylvain DUDA

Suppléants

Anne-Laure CABOCEL
Karine ARTHUR

Personnes qualifiées

Titulaire

Philippe GOUTAS (CDC)

pour la CPAM de l'Artois

Secrétaire adjoint

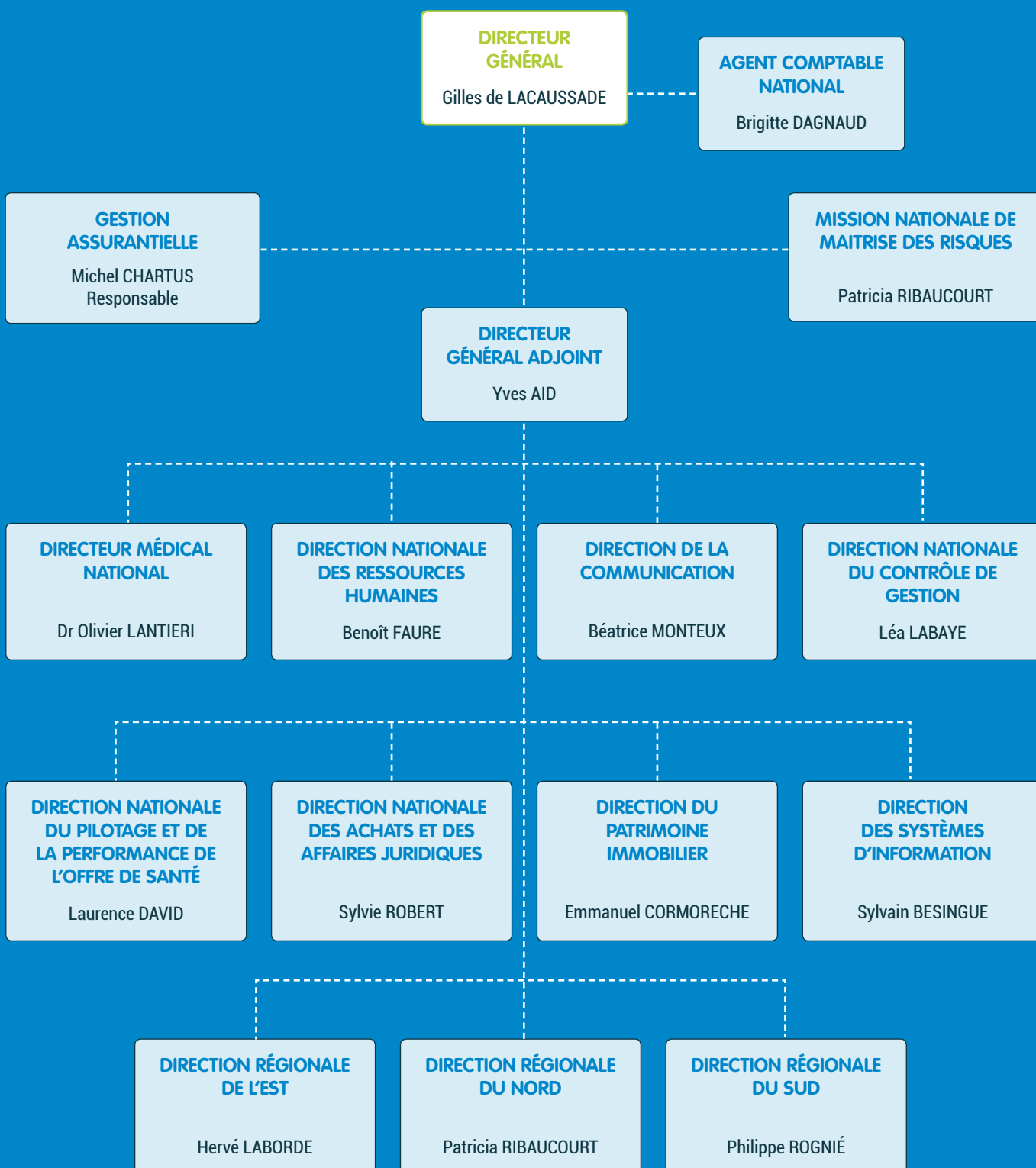
Sophie LECLERCQ-VOISIN, manager
du secteur actions contentieuses

pour la CPAM de la Moselle

Secrétaire adjoint

Marie-Pierre SCHOUG, responsable adjointe
contentieux général

L'organigramme de la CANSSM



TEMPS FORTS 2018

- **Inauguration du SPASAD Filieris-ASAD à Carmaux (81)** Une nouvelle solution d'accompagnement avec des services élargis, à domicile ou en accueil de jour : soins infirmiers à domicile, consultations avec des médecins, aide à domicile.
- **Inauguration du centre de santé de Wittenheim (68)** Issu d'un regroupement de deux structures, ce centre propose un service étoffé et des horaires élargis.



JANVIER

- **Nomination de Philippe Georges**, par décret du Président de la République, à la présidence du conseil d'administration de la CANSSM.

MARS

- **Séminaire d'encadrement**
Près de 70 managers réunis pour un temps d'échange et de réflexion sur les pratiques managériales.
- **Lancement du 1^{er} site pilote pour le déploiement du futur logiciel des centres de santé Filieris**
Un logiciel choisi pour et avec les professionnels de santé, qui favorise l'exercice coordonné de la médecine et intègre la prise de rendez-vous en ligne.



MAI



FÉVRIER

- **Ouverture du centre de santé de Salindres (30)**
Sur un territoire devant faire face à des départs de médecins libéraux, le centre de santé a vu le jour grâce au soutien financier des communes et des habitants du secteur.



AVRIL

- **Installation du nouveau conseil d'administration** qui se réunit pour la 1^{ère} fois en avril.

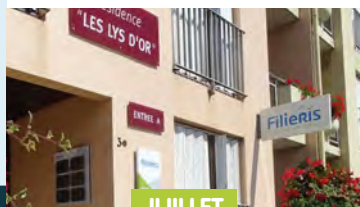
JUIN

- **Approbation de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 par le conseil d'administration de la CANSSM**
Avec un projet de santé au cœur, la COG 2018-2021 positionne la CANSSM, au travers de son offre de santé Filieris, comme un acteur reconnu et utile au sein du secteur de la santé.
- **Signature d'une nouvelle convention de coopération avec l'ANGDM**
Pour une intervention coordonnée des centres de santé Filieris et des assistants sociaux de l'ANGDM, dans un objectif de santé publique et de prise en charge globale des patients.
- **Ouverture du centre de santé de Noyelles-sous-Lens (62)**
Un centre entièrement rénové qui réunit des professionnels de santé exerçant auparavant dans des consultations isolées.

- **Un parcours santé de plein air inauguré à l'établissement Filieris de soins de suite et de réadaptation de la Pomarède (11)**

Il a été conçu par les kinésithérapeutes Filieris pour accompagner la rééducation des patients.

- **Ouverture du centre de santé de Carling (57)**
Il réunit en un nouveau point de consultation pluridisciplinaire des professionnels répartis auparavant sur deux sites proches.



JUILLET

- **Inauguration de l'Ehpad Joseph Porebski (62)**
Après d'importants travaux, la résidence autonomie a été transformée en un Ehpad proposant 80 lits, dont 2 unités de vie Alzheimer (24 lits) et 2 lits d'hébergement temporaire, pour répondre aux besoins d'accueil du territoire.
- **Remise officielle par l'AFNOR du certificat Quali'Santé du centre de santé de Carmaux (81)**

SEPTEMBRE

- **Reprise de l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile du SIVOM de Bruay-la-Buissière par le SPASAD Filieris du Nord (62)**

Il permet de renforcer l'équipe Filieris de 45 aides à domicile et d'ouvrir davantage le service à des populations autres que minières.



NOVEMBRE

- **Signature de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 par les ministres chargés de la santé et du budget.**

AOÛT



OCTOBRE

- **1^{ère} journée nationale de la communauté médicale Filieris**
Une quarantaine de médecins des centres de santé Filieris se sont réunis pour s'informer et échanger, le temps d'une journée.

- **Certification par l'AFNOR de 9 centres de santé Filieris des Hauts-de-France**
1^{ère} certification de groupe en ambulatoire en France, pour garantir une prise en charge de qualité pour les patients.
- **Filieris ouvre un nouveau centre de santé à Condé-sur-Escaut (59)**
Il s'agit d'un regroupement de deux structures au sein d'un pôle santé où se trouvent également la Cpm, un centre dentaire de la Mutualité et des consultations avancées de spécialistes du centre hospitalier de Valenciennes.

DÉCEMBRE

OFFRE DE SANTÉ FILIERIS CONSOLIDÉE

Prenant appui sur une organisation issue de son histoire, Filieris met en œuvre un projet de santé fidèle aux valeurs du régime minier et inscrit son action en parfaite cohérence avec la stratégie nationale de santé « Ma Santé 2022 ».

Ouverte à tous, présente dans des zones sous-dotées médicalement : l'offre de santé Filieris est utile et indispensable aux populations. Pour garantir sa pérennité, Filieris s'adapte, se développe, élargit les services aux patients, tout en veillant à l'équilibre économique de ses structures.





Accès aux soins : facilité

L'ouverture de Filieris à toutes les populations

Dans les centres de santé, 2 patients sur 3 suivis en médecine générale sont affiliés à un régime autre que le régime minier. **En 2018, le taux d'ouverture a ainsi progressé de 9,7 points (64,6 %)**. Globalement, la patientèle augmente de 4,7 % entre 2017 et 2018 et le nombre d'actes est en légère hausse (+1,2 %) sur l'année 2018.

Cette ouverture de la patientèle progresse dans tous les secteurs : médecine générale et spécialisée, chirurgie dentaire, activité infirmière. Une progression logique qui est le résultat d'une politique d'adaptation du réseau engagée par Filieris pour maintenir la réponse de santé dans les territoires qui doivent souvent faire face à de nombreux départs en retraite de médecins libéraux.

En matière d'offre de spécialistes, l'**ophtalmologie** et la **cardiologie** restent les deux spécialités dominantes dans l'offre de santé Filieris.

***Des patients plus nombreux
et de tous horizons***



MÉDECINE GÉNÉRALE

181 738 patients dont 64 372 patients miniers et 117 366 patients autres que miniers (+14,7 %).

1 043 139 actes



ACTIVITÉ INFIRMIÈRE

45 123 patients
(dont 29,6 % autres que miniers)

1 989 396 actes



MÉDECINE DE SPÉCIALITÉ

207 558 actes

59,5 % : taux d'ouverture en nombre d'actes.

Ophtalmologie : 30,1 % des recettes
Cardiologie : 25,6 % des recettes.



CHIRURGIE-DENTAIRE

22 530 patients dont 67 % autres que miniers

79 945 actes

65,1 % des actes réalisés concernent une patientèle non minière.

**Maintenir
une solution
médicale
locale**



Plus de partenariats nationaux et régionaux

Filieris intervient de manière coordonnée avec les acteurs locaux : collectivités, associations, acteurs de la protection sociale.

L'objectif : construire des parcours cohérents pour les patients et contribuer au maintien d'une solution médicale locale.

En 2018, Filieris a ainsi participé à la définition et à la mise en œuvre de projets régionaux de santé, adoptés sous l'égide des Agences régionales de santé (ARS) au cours des 2^e et 3^e trimestres. Filieris est représenté dans les instances de concertation de 5 ARS : Hauts-de-France, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie.

Dans la ligne du plan « Ma santé 2022 », Filieris souhaite être partie prenante aux CPTS, les communautés professionnelles territoriales de santé. Le groupe a, dès 2018, été associé aux négociations nationales pour un accord conventionnel interprofessionnel (ACI) sur l'exercice coordonné, accord qui précisera les missions des CPTS, leurs objectifs et les modalités de leur financement.

Sur le terrain, les équipes Filieris travaillent également en relation étroite avec les collectivités territoriales à l'occasion notamment de créations, de réimplantations de centres de santé, comme à Salindres (30), ou de partenariats développés pour apporter un service plus large aux patients, par exemple, en matière d'aide à domicile.



LA PAROLE À...

Jean-Christophe,
médecin stagiaire
en centre de santé
Filieris

“ C'est lors de mon stage chez Filieris que j'ai découvert l'activité de médecin généraliste salarié, ses particularités (travail en équipe pluridisciplinaire, binôme médecin-infirmier) et ses avantages.”

Témoignage vidéo complet sur la page carrières LinkedIn de Filieris.



Filieris, acteur majeur du ROR sur l'ambulatorio et le médico-social

Filieris et le GIP E-santé Occitanie sont partenaires dans le cadre d'une expérimentation conduite dans le Sud pour étendre le ROR (Répertoire Opérationnel des Ressources) à l'ambulatorio.

Le ROR permet aux professionnels de santé d'orienter facilement un patient vers le bon praticien, dans la bonne structure et de consulter les ressources disponibles autour d'eux.

Dans le cadre de leur partenariat, des travaux sont menés par Filieris et le GIP E-santé Occitanie pour établir la nomenclature qui permettra de décrire les activités de l'ambulatorio dans le ROR.

Les premiers travaux ont été remis en octobre 2018 à l'ASIP Santé qui en a salué la qualité. Dans l'Est, le déploiement du ROR a concerné le secteur médico-social. Filieris a ainsi pu renseigner ses structures (SSIAD, Ehpad et SAAD) dans le ROR fin juillet 2018.

Le recrutement de professionnels de santé

Confrontée, comme l'ensemble des acteurs locaux, aux difficultés de démographie médicale dans les territoires où elle est implantée, **Filieris conduit une politique de recrutement active**, prenant appui sur la formation et l'information des futurs médecins.

Les centres de santé Filieris **accueillent régulièrement des stagiaires**, étudiants en médecine ou internes. Supervisés par des médecins formés à la maîtrise de stage, les jeunes soignants découvrent ainsi l'exercice salarié dont ils n'avaient pas forcément connaissance mais qui répond à leurs aspirations.

Pour mieux informer sur les avantages de l'exercice en centre de santé, Filieris participe également à des événements locaux et nationaux : journées d'installation en médecine, salons et congrès dédiés aux médecins ou aux internes.



223

stagiaires accueillis en 2018 dans les centres de santé Filieris, dont 83 stagiaires en médecine et 140 stagiaires infirmiers.

71

médecins Filieris sont formés à la maîtrise de stage à fin 2018.



Des médecins en téléconsultation

Filieris entend développer de façon volontariste les solutions de télémedecine qui constituent un **enjeu clé pour l'amélioration de l'accès aux soins pour tous sur le territoire**.

Depuis le 15 septembre 2018, les actes de téléconsultation² sont pris en charge par l'assurance maladie. Pour les professionnels de santé Filieris, déjà organisés en réseau et ayant intégré l'exercice coordonné dans leurs pratiques, il s'agit d'une véritable opportunité d'élargir encore les services rendus aux populations. Filieris a ainsi mis en place un groupe projet national « Télémedecine » afin d'assurer un suivi des actions de télémedecine engagées.



Filieris, partie prenante à l'expérimentation PÂSTEL en Occitanie

Dans le Tarn, Filieris est partie prenante à l'expérimentation conduite par le GCS E-santé Occitanie dans le cadre du programme intitulé PÂSTEL (Personnes Âgées Services Télémedecine). Ce programme vise à soutenir le développement de la télémedecine pour la prise en charge des personnes âgées.

L'expérimentation concerne les résidents en Ehpad pour une prise en charge en télémedecine par le spécialiste adapté le plus proche de leur lieu de vie.

Depuis 2018, l'Ehpad Filieris de Pampelonne fait partie des sites testeurs de ce programme financé par l'ARS Occitanie.

Cette dernière a par ailleurs demandé à ce que les centres de santé Filieris du secteur (Albi, Cagnac, Carmaux) entrent dans une expérimentation Télémedecine (accès à des médecins spécialistes) conduite dans le Tarn.

FOCUS SUR...



Dermatologie :
la télémedecine raccourcit les délais à Montceau-les-Mines

A Montceau-les-Mines, le centre de santé Filieris utilise la télémedecine pour travailler avec un dermatologue du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône.

Les patients à risque obtiennent plus rapidement une consultation avec un spécialiste dans un département où il faut plus de 3 mois pour obtenir un rendez-vous dermatologique.

Selon le Docteur Alexandre Delesvaux, médecin Filieris, « Avec la plate-forme de télédermatologie financée par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, nous avons la technologie nécessaire pour avoir un diagnostic dans des délais très rapides. Nous pouvons aussi proposer des journées de prévention et de dépistage aux patients. »

² Téléconsultation : consultation à distance entre un médecin et un patient, ce dernier pouvant être assisté par un autre professionnel de santé comme une infirmière, par exemple.

Suivi des patients : bienveillant

L'élaboration et la mise en œuvre des parcours types

Filieris privilégie une approche associant soins, prévention et accompagnement médical au sein de parcours complets : **repérage – évaluation – orientation – accompagnement**.

L'enjeu : permettre au professionnel de santé de repérer au plus tôt les « signaux » d'alerte et proposer une prise en charge pluridisciplinaire autour des professionnels de premier recours. La logique de parcours permet par ailleurs de travailler en concertation avec les acteurs du médical mais aussi du médico-social et du social.

Une méthode et des outils ont été développés par Filieris, sous l'égide de la direction médicale nationale, pour la mise en œuvre d'un parcours lié à la fragilité des aînés. Ce modèle a été décliné à d'autres situations telles que les addictions, les pathologies chroniques (diabète, BPCO...), ou encore pour des personnes en situation de vulnérabilité.

En 2018, les experts Filieris se sont engagés à étendre la démarche à la santé mentale, problématique importante à laquelle sont confrontés les professionnels de santé Filieris, en vue d'une prise en compte dans les projets territoriaux de santé mentale (PTSM).



Des parcours adaptés contre l'obésité infantile

Les parcours peuvent donner lieu à la mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP). En 2018, les professionnels de Carmaux et d'Albi (Tarn) ont conduit un programme ETP dédié à l'obésité infantile sur le Carmausin, construit et conduit avec des partenaires locaux.

17 enfants de 6 à 14 ans ont intégré et réalisé le programme durant les vacances de la Toussaint.

Filieris dans le dispositif national et régional de prévention

En 2018, une mission a été conduite pour élaborer un nouveau plan national de prévention-promotion de la santé. L'enjeu : inscrire l'action de Filieris dans une démarche articulée avec les priorités de la Stratégie nationale de santé. Un état des lieux des actions de santé publique réalisées au sein de Filieris a été dressé. Le futur plan sera élaboré courant 2019.

Dans l'attente, Filieris a poursuivi les actions engagées dans le cadre des parcours établis (fragilités, addictions, diabète, BPCO...) et des programmes nationaux portés par la CNAM (Prado, Sophia). Le suivi particulier des affiliés miniers dans le cadre du suivi post-professionnel a par ailleurs été poursuivi.



2,6 M€

de dépenses engagées en 2018 au titre du budget de prévention et de promotion de la santé (BNPPS).

FOCUS SUR...



Le suivi post-professionnel des anciens mineurs

Depuis 2016, la CANSSM conduit un programme ambitieux de suivi post-professionnel (SPP) au bénéfice des affiliés miniers. Durant leur carrière, les mineurs ont pu être exposés à des substances (charbon, silice, amiante...) susceptibles de provoquer l'apparition de maladies. Ces maladies professionnelles peuvent être dépistées.

Cette action est menée en concertation avec les différents acteurs concernés que sont l'Assurance maladie, la Caisse des Dépôts et l'AHNAC³.

Le dispositif concerne environ 45 000 personnes, invitées progressivement, depuis 2016, à consulter leur médecin traitant. Les participants volontaires bénéficient d'une dispense d'avance de frais pour toutes les explorations que leur médecin jugera nécessaires, dans le cadre juridique des maladies professionnelles.

En 2018, le dispositif a été ajusté pour faciliter son déploiement et améliorer son suivi, avec un meilleur ciblage des explorations prises en charge par l'assurance maladie.



Plus de

18 900

anciens mineurs
invités à fin 2018

³ AHNAC : Association Hospitalière Nord-Artois Clinique, partenaire de la CANSSM qui en est l'un des membres fondateurs.

Une démarche qualité étendue à tous les secteurs de l'offre de santé Filieris

En 2018, plusieurs certifications ou renouvellements de certification sont venus récompenser les efforts des équipes. 10 établissements de santé Filieris ont ainsi été certifiés selon le nouveau référentiel V2014 par la Haute Autorité de Santé. L'établissement de la Pomarède a quant à lui obtenu la certification A (début 2019) et l'établissement de Freyming-Merlebach est en attente des résultats.

10 centres de santé ont été récompensés par la validation de leur démarche qualité par l'AFNOR : le centre de Carmaux, 1^{er} centre de santé pluridisciplinaire à recevoir ce label en Occitanie et 9 centres de santé Filieris situés dans les Hauts-de-France.

► La garantie d'un savoir-faire et d'une prise en charge de qualité pour les patients des centres de santé Filieris

Les services à domicile sont également inscrits depuis longtemps dans une démarche de certification : services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). A noter que le service d'aide et d'accompagnement à domicile du Nord a vu sa certification renouvelée en juillet 2018. Intégré au SPASAD du Nord, l'objectif pour 2019 sera d'aboutir à une certification commune des services du SSIAD et de ceux du SAAD.

Le laboratoire de biologie médicale du Nord a également vu sa certification COFRAC renouvelée en 2018.



**ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ**



Certification de la Haute
Autorité de Santé HAS
v2014



**CENTRES
DE SANTÉ**



10 centres déjà certifiés
Quali'Santé AFNOR



**LABORATOIRE DE
BIOLOGIE MÉDICALE**



Accréditation COFRAC
(Comité français
d'accréditation)



Hauts-de-France : la 1^{ère} certification de groupe en ambulatoire en France

9 centres de santé Filieris situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été certifiés par l'AFNOR lors d'une démarche groupée : Aubry, Bully-les-Mines (deux centres de santé), Hénin-Beaumont, Libercourt, Roost-Warendin, Vieux-Condé, ainsi que Méricourt et Rouvroy, ayant initié la démarche en 2016 et 2017). Cette certification de groupe, est la première dans le domaine de l'ambulatoire en France.



Une relation aux patients renforcée

Mieux les informer

Tout au long de l'année 2018, Filieris a déployé des outils et des supports destinés à informer les patients.

Le **déploiement de la signalétique**, destinée à faciliter l'identification des structures par les patients, s'est accéléré : à fin 2018, 49 centres de santé en étaient équipés et le déploiement des établissements a débuté avec l'équipement de l'Ehpad Joseph Porebski et de l'établissement de santé de Freyming-Merlebach. Différents supports de communication ont également été produits pour mieux faire connaître leurs droits et devoirs aux patients comme, par exemple, le **livret d'accueil du patient en centre de santé**. Enfin, en lien avec les nouvelles habitudes d'information des patients et des usagers, la communication digitale a été développée, via le site Internet de Filieris et les réseaux sociaux.



Plus de

15 000

visites mensuelles sur le site filieris.fr, soit + 90 % par rapport à 2017

Mieux les accueillir

Le développement de nouveaux services visant à proposer des modes de contacts diversifiés aux publics a également été initié : l'**optimisation de l'accueil téléphonique** est inscrite dans le déploiement en cours du nouveau logiciel des centres de santé par la mise en place du **télésecrétariat** et de la **prise de rendez-vous en ligne**.

Un formulaire de contact par mail a été mis en ligne sur le site filieris.fr depuis fin mai 2018.

Enfin, en matière d'accueil physique, une action de formation a été engagée envers les secrétaires médicales chargées de l'accueil.



129

demandes reçues par mail en moyenne chaque mois

FOCUS SUR...

La charte des personnels



A l'issue de travaux participatifs, une charte des personnels a été élaborée en 2018. Elle rappelle l'histoire de Filieris, ses valeurs fondatrices et engage ses équipes à garantir la meilleure qualité de service à ses patients et usagers.

Chaque collaborateur participe à la qualité des activités de santé du groupe, qu'il soit un professionnel de l'offre de soin, ou qu'il travaille dans les fonctions logistiques, managériales ou de gestion.

Dénominateur commun des équipes du groupe de santé Filieris, la charte sera également diffusée aux patients et aux usagers des structures de santé et de nos services.

La charte des personnels Filieris est consultable sur le site filieris.fr.

Offre de soins Filieris : des résultats améliorés

Un déficit réduit de 19 %

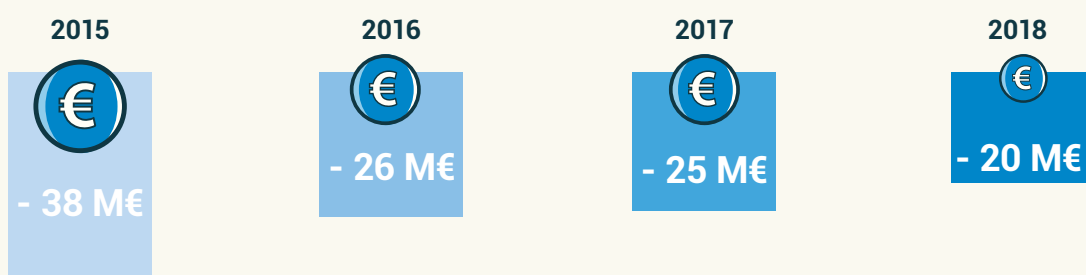
La pérennité de l'offre de santé Filieris va de pair avec l'amélioration de ses résultats financiers. Sur la précédente COG (2014-2017), l'offre de santé Filieris a fortement réduit son déficit (- 39 %). La nouvelle COG vise à poursuivre les efforts engagés en ce sens. Les résultats 2018 de l'offre de santé font apparaître **une amélioration très significative de sa situation**, avec une réduction de 19 % de son déficit qui passe de 25 M€ en 2017 à 20 M€ en 2018. Cette amélioration des résultats s'observe dans tous les secteurs (sanitaire, médico-social, ambulatoire) et dans toutes les régions dans lesquelles Filieris est implanté (Hauts-de-France, Est et Sud).

► Les objectifs fixés pour l'année 2018 par sa nouvelle COG 2018-2021 sont respectés.

**Une diminution
du déficit pour
la 4^e année
consécutive.**



Résultat de l'offre de santé Filieris



Secteur ambulatoire : un déficit réduit de - 13 %

Cette diminution est portée par les centres de santé qui voient leur **déficit diminuer de 21,5 %**, grâce à **une hausse des recettes de 4,9 %**.

Au 1^{er} janvier 2018, des modifications sont intervenues du fait de la mise en place de l'avenant n°1 à l'Accord national des centres de santé, avec notamment la revalorisation de la fonction de coordination et du système d'information dans la rémunération forfaitaire spécifique. Un nouveau calcul de la patientèle a par ailleurs été mis en place et le forfait patientèle a remplacé les différents forfaits existants.

Secteur sanitaire : un déficit réduit de - 30 %

Les objectifs 2018 de la COG sont atteints. Grâce aux efforts continus d'amélioration de la qualité, d'optimisation de la gestion et de développement des activités, les établissements de santé Filieris ont enregistré de bons résultats malgré un contexte de baisse des dotations annuelles de financement (DAF).

Cette diminution fait suite à la réforme du financement du secteur intervenue en 2017. La DAF est progressivement remplacée par une dotation modulée à l'activité (DMA). Les établissements Filieris étant en majorité en sous-dotation historique, l'augmentation progressive de la DMA devrait, à terme, conduire à une situation plus juste pour eux.

Offre médico-sociale : un déficit réduit de - 22 %

Cette amélioration importante est portée par le **SPASAD du Nord qui devient excédentaire**, et une **réduction du déficit de 35 % du SAAD de l'Est**. Même si l'objectif de réduction du déficit à hauteur de 75 % n'est globalement pas atteint, la réduction enregistrée par les deux services est encourageante avec une baisse de 45 %.

Les SSIAD sont proches de l'équilibre qui n'est toutefois pas atteint (déficit global de 146,5 K€) du fait de reprises de résultats des années antérieures. 9 SSIAD sur 16 sont à l'équilibre.



Résultats 2018 des établissements

- **Etablissement de Freyming-Merlebach** : déficit réduit de 24 % (-1,4 M€)
- **Etablissement de Charleville-sous-Bois** : déficit réduit de 53 %.
- **Etablissement de Lallaing** : résultat excédentaire de 319 K€

La fermeture des pharmacies d'officines

Le déficit des pharmacies augmente de 14,3 % entre 2017 (-1,1 M€) et 2018 (-1,3 M€). Les recettes sont en diminution de 13,3 %.

Les officines sont ouvertes aux seuls affiliés du régime minier qui, depuis 2011, peuvent se rendre dans une officine libérale sans perte du bénéfice du tiers payant. Un contexte auquel s'ajoute une forte diminution des assurés du régime minier, qui conduit à une diminution régulière de l'activité des officines depuis 2011.

Face à cette évolution, la fermeture progressive des officines a été engagée il y a plusieurs années.

La fermeture de 10 officines en 2018 est liée aux départs de 49 agents dans le cadre du plan de mobilité interne et de départs volontaires lancé en 2017 (départs en retraite, reclassements externes ou mobilités fonctionnelles et/ou géographiques).

Le développement des activités commerciales bénéficiaires

Le service de vente et de location de matériel médical enregistre un **résultat de + 2,1 K€**, soit une diminution de 10,8 % entre 2017 et 2018. Le service a dû faire face à une diminution des produits liée notamment à des évolutions réglementaires : baisse des tarifs de location et de la prise en charge de certains dispositifs médicaux (lits médicalisés, sièges coquilles, par exemple).

L'activité optique reste déficitaire et enregistre un déficit global de 99 K€ en 2018. Sur les 7 centres d'optique en activité, 3 enregistrent un déficit. Conformément aux engagements pris dans la COG, ces trois centres optiques déficitaires seront fermés en cours d'année 2019. Par ailleurs, la direction régionale du Nord a débuté en 2018 une expérimentation pour développer l'activité optique à domicile. **Le laboratoire de biologie médicale du Nord enregistre un résultat de 327 K€** en 2018, soit une diminution de 39,4 % par rapport à 2017, du fait d'une diminution du nombre d'actes effectués.

	2017	2018
Etablissements sanitaires (Soins de suite et de réadaptation, unités de soins de longue durée, polycliniques)	- 7,6 M€	- 5,3 M€
Secteur médico-social (Services d'aides à domicile, Ehpad, résidences autonomie, résidence service, résidence d'hébergement temporaire, services de soins infirmiers à domicile)	- 2,1 M€	- 1,6 M€
Ambulatoire (Centres de santé, pharmacies, laboratoire de biologie médicale, optique)	- 15,1 M€	- 13,1 M€

Offre de santé : enrichie et adaptée aux besoins

FOCUS SUR...



La création, du centre de santé Filieris de Salindres, inauguré le 20 avril 2018, fait suite à une sollicitation du maire de Salindres et des communes environnantes, qui ont dû faire face à une soudaine et importante pénurie de médecins.

Amorcé en 2017, ce projet a immédiatement été soutenu par des conseillers régionaux d'Occitanie, le Conseil départemental du Gard et la communauté de communes. Il a pu voir le jour grâce au soutien financier important de dix communes de la Communauté d'Agglomération d'Alès. En effet, chaque habitant de Salindres participe à hauteur de 4 € à l'entretien du centre de santé (locaux, ménage, chauffage, loyer) et la population des autres communes verse 5 €.

Aujourd'hui, plus de 1700 patients fréquentent ce centre qui propose en outre une prise en charge pédiatrique et gynécologique.

Des centres de santé organisés pour un meilleur service aux patients

Avec 122 centres de santé, Filieris est un opérateur incontournable de l'accès aux soins pour maintenir un maillage de proximité. La stratégie mise en œuvre vise à créer et à développer des centres de santé en zones sous-médicalisées, en partenariat avec les collectivités territoriales, dans le respect des stratégies des ARS (projets régionaux de santé) et de l'équilibre économique des projets. Il s'agit également de regrouper les centres de santé au sein de structures de taille plus importante proposant une offre pluridisciplinaire.

Des regroupements pour un service complet aux patients

Le regroupement des professionnels permet en outre de faciliter le partage d'information, d'étendre l'amplitude d'ouverture en réponse aux attentes des patients et de doter les centres de secrétariats médicaux. C'est le modèle promu par l'Accord national des centres de santé.

Dans l'Est, Filieris a ainsi regroupé au sein d'un nouveau centre de santé à **Carling** (57) des professionnels répartis auparavant sur deux sites proches (L'Hôpital et Carling). Ce nouveau point de consultation accueille deux médecins, deux infirmiers et un chirurgien-dentiste.

Autre ouverture en décembre 2018 issue d'un regroupement : les équipes du centre de santé de **Petite-Rosselle** (57), auparavant réparties sur deux adresses dans la commune, ont emménagé au sein d'un même site entièrement rénové. La structure compte un médecin généraliste et deux infirmières.

Dans les Hauts-de-France, le centre de santé de **Noyelles-sous-Lens** entièrement rénové en 2018, réunit dans ses locaux plusieurs médecins exerçant auparavant dans des consultations isolées. Les locaux abritent à présent un espace d'accueil, deux cabinets de médecins généralistes, une salle de soins infirmiers, des salles d'attente et deux bureaux pour les médecins spécialistes. À **Condé-sur-Escaut** (Nord), Filieris a également regroupé ses équipes au sein de locaux abritant par ailleurs la Cpm, un centre dentaire de la mutualité et des consultations avancées de spécialistes du centre hospitalier de Valenciennes.

Les centres Filieris adhérents à l'Accord national des centres de santé

Tous les centres de santé Filieris sont adhérents à l'Accord national des centres de santé.

Cet accord, signé en octobre 2015 par la CNAM et les organismes gestionnaires de centres de santé (dont la CANSSM) conforte le rôle des centres de santé dans l'offre de soins de proximité. Il fixe des objectifs en termes d'accessibilité (horaires d'ouverture notamment), de coordination des professionnels ou encore de qualité et de prévention.

Parmi les faits marquants 2018, en lien avec l'extension de la démarche qualité au sein des centres de santé, des coordonnateurs qualité ont été nommés dans tous les centres de santé. 10 centres de santé Filieris ont atteint le niveau 4 du plan d'amélioration de la qualité, à savoir la certification par l'AFNOR (voir plus haut).



97 %

des centres ont atteint le critère d'accessibilité fixé par l'accord.

23 %

des centres de santé polyvalents ou médicaux adhérents à cet accord sont des centres de santé Filieris.

Une capacité d'accueil en progression

Développement des soins de suite et de réadaptation, transformation en Ehpad des résidences autonomie : Filieris consolide son offre en établissements de santé et médico-sociaux en cohérence avec les orientations définies par les ARS et les conseils départementaux.

Un secteur en mouvement

Ces évolutions interviennent dans un contexte financier nouveau, consécutif à la mise en œuvre progressive de **réformes du financement des SSR** (soins de suite et de réadaptation) instaurant la dotation modulée à l'activité et du secteur médico-social (nouvelle tarification et signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens).

Ces évolutions nécessitent un pilotage fort de l'activité pour le suivi des taux d'occupation et des durées moyennes de séjour.

Des formations ont ainsi été organisées pour accompagner les équipes des structures (aide au codage de l'activité notamment).

Filieris est associé aux travaux de la **DGOS** (Direction générale de l'offre de santé du ministère de la santé) autour de la vision prospective du secteur SSR sur les 10 prochaines années. Le séminaire de lancement s'est tenu le 13 mars 2018. Un groupe projet Filieris a été constitué, composé notamment de représentants médicaux des régions. Plusieurs médecins Filieris ont participé aux ateliers mis en place par la DGOS.

Les résultats de ces travaux donneront lieu à terme à un décret et à un ensemble de mesures dans la LFSS 2020.

Des capacités qui augmentent

A fin 2018, en termes de capacité, les établissements de santé et médicaux-sociaux de Filieris comptent **1 654 lits et places** contre 1599 en 2017. Cette évolution s'explique, d'une part, par l'ouverture de la totalité des lits de l'Ehpad Joseph Porebski à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais). Après d'importants travaux, la résidence autonomie a été transformée en Ehpad pour répondre aux besoins d'accueil du territoire.

Les 80 lits d'Ehpad ont été ouverts le 26 février 2018. L'établissement a été inauguré le 14 septembre 2018.



L'Ehpad Joseph Porebski

8,3 M€ d'investissements

80 lits d'Ehpad :

- 54 en hébergement permanent
- 2 en hébergement temporaire
- 24 dédiés à deux unités de vie Alzheimer

D'autre part, 15 places supplémentaires en HAD (Hospitalisation à domicile) ont été ouvertes en 2018 sur l'établissement de Freyming-Merlebach (57). La capacité HAD passe ainsi de 30 à 45 places.

Parmi les autres évolutions intervenues, l'activité du service d'accueil de proximité (consultations externes) de la polyclinique Sainte-Barbe de Carmaux a été transférée au centre de santé Filieris, situé à proximité immédiate, au 1^{er} mars 2018. En avril 2018, l'établissement a été labellisé « Hôpital de proximité » pour son activité de médecine gériatrique.

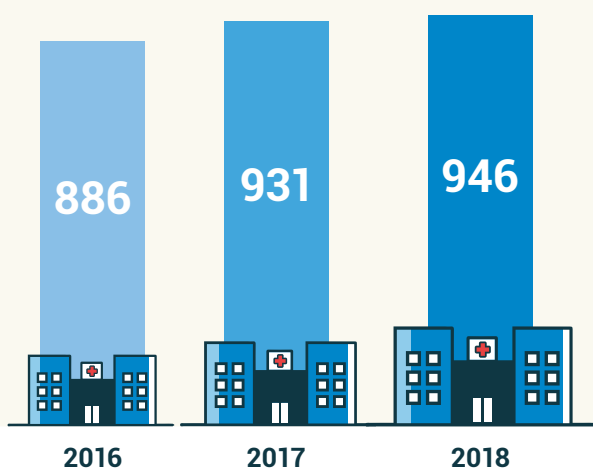


6 125

patients pris en charge dans
nos établissements de santé (HAD inclus)

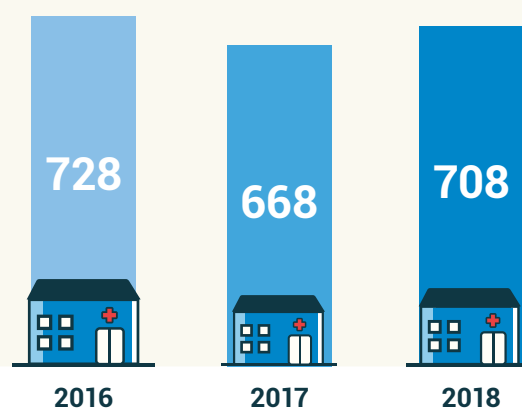
Nombre de places en établissements de santé

(Soins de suite et de réadaptation, unités de soins de longue durée, polycliniques)



Nombre de places en établissements médico-sociaux

(Ehpad, résidences autonomie/service/hébergement temporaire – hors SSIAD)



10 ans de HAD : répondre à un besoin accru en Moselle-Est

L'Hospitalisation à domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés. Les soins délivrés en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes.

Créée en 2008, l'HAD Filieris de Freyming-Merlebach, qui a donc fêté ses 10 ans en 2018, propose une prise en charge globale, médicale, paramédicale et d'accompagnement psychologique 7J/7 et 24H/24. Elle intervient en coordination avec le médecin traitant, les professionnels des structures hospitalières et les professionnels de santé de ville, les réseaux de soins, les structures médico-sociales.

L'équipe pluridisciplinaire agit en coordination étroite avec le médecin traitant, pour établir le projet thérapeutique le plus adapté pour chaque patient.

L'HAD Filieris de Freyming-Merlebach a aujourd'hui une capacité de 45 places.

En 2018, l'HAD a accompagné **280 patients** et assuré **10 710 journées d'intervention**.

Une activité à domicile renforcée

L'aide et l'accompagnement à domicile sont complémentaires à la prise en charge médicale et contribuent au maintien à domicile, soit dans le cadre d'un retour à domicile après une hospitalisation, soit pour accompagner au quotidien des personnes âgées, isolées ou dépendantes.

Filieris compte 16 services de soins infirmiers à domicile soit 1 615 places et 2 services d'aide à la personne ou services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).

Si les capacités des SSIAD n'ont pas été modifiées en 2018, leur activité a progressé avec une augmentation de 10,3 % des journées d'intervention.

Filieris renforce l'activité d'aide à domicile dans le Nord

Le SPASAD du Nord a repris le 1^{er} novembre 2018 une partie de l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile du SIVOM (syndicat intercommunal) de Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais).

Le SIVOM était engagé dans un plan de sauvegarde et de modernisation de son service afin de maintenir une activité de service public pérenne sur le territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a lancé, à l'été 2018, un appel à candidature auprès des opérateurs de services à la personne de l'Artois pour une reprise partielle de l'activité prestataire du SIVOM. Sur 14 offres, Filieris a été retenu. Le transfert a été officialisé le 19 octobre avec la signature d'un protocole entre Filieris et le SIVOM. 45 aides à domicile ont ainsi rejoint les salariés du SPASAD Filieris. La reprise a conduit à une ouverture plus grande du service à des populations autres que minières (+14 %).

Le nouveau SPASAD Filieris/ASAD inauguré à Carmaux

Le 18 janvier 2018, Filieris et son partenaire local l'ASAD (service à la personne et accueil de jour) ont inauguré un nouveau SPASAD à Carmaux (Tarn). Ce service, ouvert fin 2017, compte 56 places.

Grâce au partenariat Filieris/ASAD, le nouveau SPASAD propose un accompagnement plus complet, avec des services élargis, à domicile ou en accueil de jour : soins infirmiers à domicile, consultations avec des médecins, aide à domicile.

Des locaux modernisés

Pour offrir aux patients un accueil agréable et aux personnels de meilleures conditions de travail, Filieris a engagé un **programme de rénovation** des centres de santé et des établissements.

Pour les centres de santé, les rénovations concernent les conditions matérielles d'accueil, en particulier la mise en accessibilité des locaux, et l'homogénéisation de la signalétique.

Pour les établissements, les opérations ont un objectif d'humanisation et de restructuration, notamment par la création de chambres individuelles.



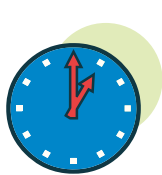
Les chantiers 2018

- **Centres de santé de Petite-Rosselle (57) et de Noyelles-sous-Lens (62)** : rénovation complète des locaux.
- **Centre de santé de la Grand Combe (30)** : 1^{ère} tranche de rénovation (façades extérieures, escaliers, hall d'accueil, mise en accessibilité).
- **Centre de santé de Pau (64)** : démarrage des travaux en octobre (aménagement de 2 cabinets médicaux supplémentaires qui accueilleront des libéraux et création d'une salle d'attente).
- **Centre de La Ricamarie (42)** : début des travaux de rénovation et de mise en accessibilité en décembre.
- **Ehpad Joseph Porebski (62)** : achèvement des travaux de transformation
- **Etablissement de santé de la Pomarède (11)** : début d'une opération importante de restructuration en juin en vue de la création de 20 chambres supplémentaires.
- **Polyclinique Saint-Barbe de Carmaux (81)** : réalisation des études de faisabilité pour poursuivre la modernisation de l'établissement.
- **Etablissement de Freyming-Merlebach (57)** : lancement des études de faisabilité pour des travaux de réhabilitation.



555 685

journées d'intervention pour les SSIAD (+10,3 %).



1 372 359

heures d'intervention des aides à domicile



3 116

personnes prises en charge par les SSIAD



6 516

clients de l'aide à domicile

OPÉRATEUR DE SANTÉ TOUJOURS PLUS EFFICIENT

Dans un contexte de profonde transformation, les choix stratégiques de Filieris sont guidés par un but : le maintien et le développement de son offre de santé au service des patients et des territoires.

Cette ambition passe par une recherche constante d'efficacité, fondée sur la mise en œuvre d'une organisation agile, en capacité de s'adapter en fonction des besoins. Filieris a ainsi poursuivi en 2018 les démarches engagées pour améliorer le pilotage de l'activité et l'organisation de ses services.





Organisation : toujours plus agile

Le pilotage de la performance

Pour un pilotage stratégique efficace, Filieris doit pouvoir disposer de données fiables et structurées lui permettant de suivre son activité et d'outils d'aide à la décision pertinents.

En 2018, il a été décidé de doter l'entreprise d'un outil d'information décisionnelle, alimenté par des traitements automatisés. Les équipes du contrôle de gestion et de la DSI construisent cet outil qui permet une mise à disposition mensuelle des données via des tableaux de bord. Ces derniers constituent le support des dialogues de gestion, en particulier au niveau intra-régional, qui ont été confortés en 2018.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Accompagner la décision grâce au partage des résultats

Frédéric, contrôleur de gestion au sein de la direction régionale Filieris du Sud :

" Nous regardons avec les professionnels de santé les résultats, au cas par cas et ceux plus globaux. Ce partage collectif de l'information insufflé un esprit de groupe. Chaque contrôleur de gestion communique également des informations ciblées aux équipes des centres de santé.

Nous transmettons des tableaux de bord sur des résultats financiers, mais pas seulement. Ces tableaux renseignent aussi sur la patientèle, la qualité... Cela permet aux responsables des centres de santé de mieux comprendre les résultats de leur activité, de voir où ils en sont dans l'atteinte de leurs objectifs et de devenir ainsi acteurs de leurs résultats. "

La mutualisation de la paie

La mutualisation de la paie a été engagée en 2015. Aujourd'hui, 100 % des paies sont liquidées par la paie centrale, au sein de la direction régionale du Nord.

Pour évaluer et finaliser la mise en œuvre de cette mutualisation, un audit global a été conduit en 2018. Il s'agissait de faire le point sur la démarche entreprise et de déterminer les enjeux des prochaines années en termes de simplification et de sécurisation.

A la suite de cet audit, un comité de pilotage ad hoc a été mis en place et un plan d'actions a été défini.

Des processus optimisés

Près de 2 ans après le lancement des premiers ateliers, une campagne d'audits a eu lieu en novembre et décembre 2018 sur le projet ARP (Amélioration et Robustesse des Processus). Ce projet, inspiré du Lean management, a pour objectif d'optimiser les processus par la participation des experts de terrain pour définir des organisations cibles simplifiées, plus fluides, générant une qualité de service optimale.

Ces audits, qui portaient sur 11 processus de la 1^{ère} vague du projet (Ressources humaines, Achats-Marchés et Patrimoine), ont montré que la dynamique du projet (partage, réflexion collective...) était appréciée. De multiples avancées ont été permises grâce au projet, en termes de sécurisation, de gains de temps et d'harmonisation.

Courant 2018, une nouvelle équipe de coordination a été mise en place, sachant mobiliser un réseau d'ambassadeurs ARP étendu pour faire rayonner le projet en interne. Un projet qui réunit déjà **une communauté active de plus de 200 participants.**



Gestion : toujours plus dynamique

Une nouvelle politique achat commune

A la suite des bons résultats obtenus par la stratégie achat mise en œuvre, Filieris a défini une nouvelle politique achat commune pour la période de la nouvelle COG : Parm 2018-2021.

Ce projet pluri-annuel est déployé en phases successives, avec pour objectif premier de **réaliser des gains achats** tout en donnant un rôle actif aux services achats locaux et en développant la transversalité entre les utilisateurs, les prescripteurs et les fonctions supports. En 2018, à la suite des travaux ARP, un **guide des achats** a été publié. Il clarifie l'organisation et la responsabilité des acteurs dans le processus d'achat, de l'expression du besoin à l'exécution. Il s'appuie sur un renforcement de l'évaluation du besoin, la professionnalisation de l'analyse des offres au niveau régional et la centralisation des actes juridiques sur un pôle d'expertise national unique. Pour accompagner ces évolutions, des formations d'acheteurs ont été réalisées en régions.



3,1 M€

de gains achat soit une performance achats de 11,9 %

12 %

des achats réalisés via des groupements

230

marchés notifiés pour un montant de 53 M€

Une politique immobilière suivie

Depuis plusieurs années, Filieris optimise **la gestion de son parc immobilier** : il s'agit de vendre les biens vacants ou dont l'usage n'est plus stratégique et de rechercher des locaux fonctionnels, adaptés aux activités exercées et attractifs. L'efficacité des investissements engagés est recherchée, tant en matière de coûts de fonctionnement, de consommation énergétique que de coûts de travaux. **La location** est ainsi de plus en plus la solution choisie pour les centres de santé Filieris. Les partenariats avec les collectivités locales permettent en outre d'obtenir des locaux à des prix intéressants.

Dans le cadre du projet ARP, les processus liés au domaine immobilier ont été optimisés, avec notamment la publication d'une **charte des délais** ou encore la mise en œuvre de **la centralisation des contrats de location** en tant que bailleur au siège.

En 2018, Filieris a poursuivi la vente de ses biens non stratégiques. Parmi les biens vendus, l'ancien centre de santé de Decazeville, de près de 2000 m². Ce bâtiment sur 7 niveaux n'était plus adapté à l'exercice médical et Filieris a privilégié un bâtiment neuf construit en partenariat avec la CAF.

La majeure partie des produits générés par ces ventes est réaffectée au fonds de modernisation des œuvres.



19

ventes immobilières en 2018 soit 8 648 m², pour un montant de 3,095 M€

1,43 M€

de loyers et charges perçus

FOCUS SUR...

L'Ad'AP : de plus en plus de sites accessibles

En 2015, Filieris adoptait un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) pour une mise en conformité de toutes ses structures recevant du public (essentiellement ses centres de santé) à horizon 2024. Le nombre de sites accessibles a quadruplé entre 2016 et fin 2018, passant de 8 à 33. Le rythme devrait s'accélérer à compter de 2019.





Des systèmes d'information modernisés

Conformément aux engagements pris dans la COG, Filieris a élaboré en 2018 un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2018-2021, résultat d'une démarche participative. En tant qu'acteur de santé, Filieris doit disposer d'un système d'information en phase avec les évolutions des pratiques des professionnels de santé dans leur quotidien et des interactions de plus en plus nombreuses avec l'extérieur.

Il s'agit également de garantir la qualité des données médicales saisies et de favoriser le partage d'informations nécessaires à la bonne coordination des équipes. Le SDSI a permis de définir un système d'information cible. Dès 2018, des projets majeurs ont été engagés.

Le déploiement d'un système d'information pour les centres de santé Filieris

Le logiciel MLM « **Mon Logiciel Médical** » de Cegedim a été choisi dans le respect des procédures de marchés, le 11 janvier 2018 à l'issue d'un processus auquel a contribué, à chaque étape, un groupe de futurs utilisateurs Filieris.

Outre le paramétrage de l'outil, réalisé avec les médecins, infirmiers et secrétaires médicales, l'année 2018 a vu la mise en place de plusieurs sites pilotes. Le déploiement généralisé interviendra dès 2019.

L'adaptation du système d'information des établissements

Le projet d'harmonisation des systèmes d'information des 11 établissements SSR de Filieris a été lancé en 2018. Il est copiloté par la direction nationale de l'offre de santé et la direction des systèmes d'information. Un groupe projet et un groupe de référents nationaux ont été créés avec des représentants de chacun des métiers et de chaque région. Le logiciel Hopital Manager, de Softway, a été retenu.

TÉMOIGNAGE



Mon Logiciel Medical : un premier site pilote fortement mobilisé. Premier site pilote, les équipes du centre de Saint-Ambroix (30) se sont fortement mobilisées autour de ce changement d'outil métier.

Le Dr Aimé Mohr, médecin généraliste exerçant dans le centre et également, conseiller médical régional du Sud, témoigne :

"Ce logiciel, accessible 100 % en ligne, permet de concrétiser le mode d'exercice coordonné pluriprofessionnel du centre de santé et une utilisation précieuse en mobilité.

Nous œuvrons, avec le groupe projet et l'équipe support, pour améliorer la fluidité de cet outil métier et les réponses à nos contraintes administratives, afin qu'il puisse être parfaitement adapté à un usage courant, pour les professionnels de santé et pour le personnel administratif du centre."

La mise en œuvre du futur logiciel permettra notamment d'améliorer le pilotage de l'activité, essentiel à la mise en place progressive de la dotation modulée à l'activité.

Du côté des Ehpad, un nouveau logiciel de gestion (TITAN) est également en cours de déploiement. Après les Ehpad de Creutzwald et Joseph Porebski en 2017, l'Ehpad de Pampelonne en a été équipé en 2018. En 2019, ce sera au tour des Ehpad de la Manaie et de Lallaing, puis, début 2020, de l'Ehpad Germaine Tillion à Montceau-les-Mines.

Des solutions pour accompagner la modernisation des structures

D'autres outils ont également été déployés, dans un but d'harmonisation des solutions utilisées, comme par exemple pour les SSIAD, ou pour faciliter le suivi des certifications qualité, avec le déploiement d'un logiciel de performance stratégique et de management qualité dans tous les établissements SSR Filieris.

Une solution de planification et d'optimisation des tournées a été déployée en avril 2018 au sein du service d'aide et d'accompagnement à domicile du Nord. L'outil permet un calcul instantané des distances et des temps de trajets entre deux interventions à domicile.

Action : respectueuse du devoir de responsabilité sociétale de la CANSSM

Filieris met en œuvre un plan d'actions développement durable qui s'inscrit dans le plan cadre développement durable de la sécurité sociale.

Le plan couvre 4 volets : **environnemental, économique, social et gouvernance**.

Les actions 2018 ont conforté les résultats observés les années précédentes, avec des réductions significatives en matière de consommations de **papier** (- 2 % par an) ou encore **d'empreinte carbone** (économies d'énergie en veillant par exemple à l'isolation thermique des bâtiments). Un groupe de travail a, par ailleurs, été constitué en 2018 pour réfléchir sur cette thématique et identifier les pistes d'actions.

Un second groupe de travail a été créé sur la **flotte automobile** de Filieris, qui comptait 491 véhicules à fin 2016. A la suite d'un état des lieux réalisé en 2018, la mutualisation des véhicules va être engagée, en rapport avec les regroupements de sites opérés. Les véhicules propres hybrides seront privilégiés.

Des avancées sont également à noter en matière de dialogue avec les parties prenantes, par exemple avec l'ANGDM pour la rationalisation de l'utilisation des locaux, sur le volet social en matière **d'emplois handicapés**, de recours aux ateliers protégés, de **qualité de vie au travail**... Enfin, les salariés sont régulièrement sensibilisés à ces sujets, comme par exemple dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.



91 %

des marchés intègrent des clauses de développement durable



- 2 %

par an de réduction des consommations de papier



70 %

taux d'exécution du plan développement durable 2015-2018

ÉQUIPES (BIEN) FORMÉES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES PATIENTS

Face aux transformations engagées et à venir, et parce que la qualité des soins dépend aussi du bien-être des soignants et de ceux qui les soutiennent, Filieris conduit une stratégie RH visant à accompagner les collaborateurs et à leur permettre de s'inscrire durablement et sereinement dans les différents projets de l'entreprise.

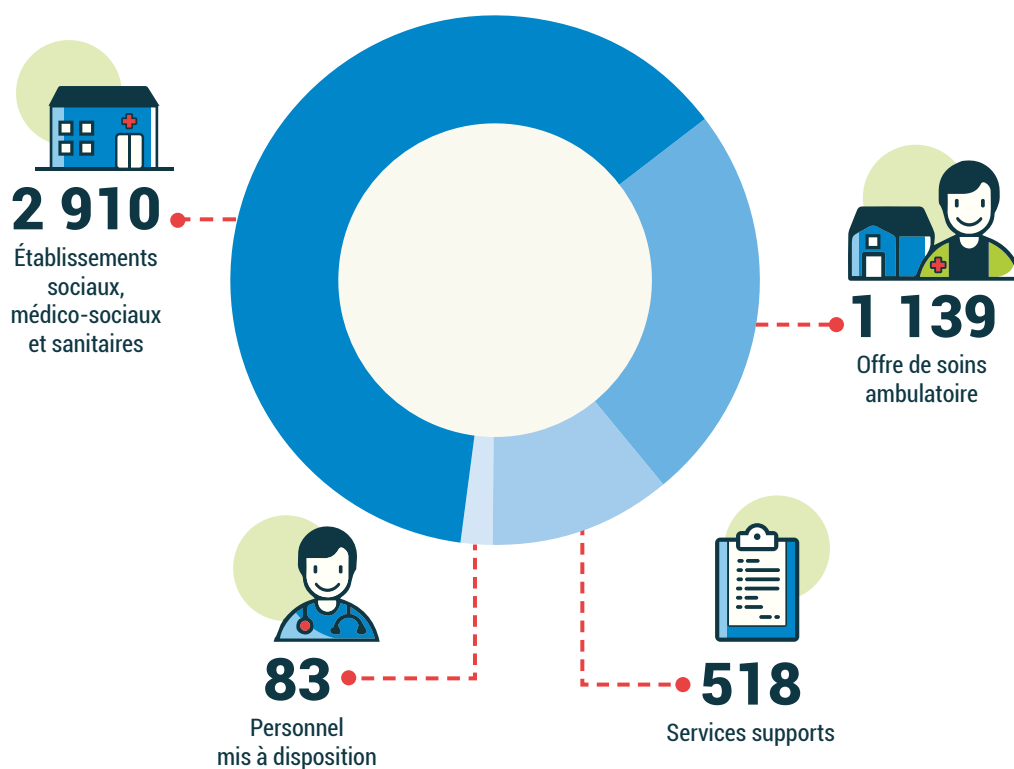




Evolution des métiers : anticipée

4650 collaborateurs (hors CDD)

88 % de l'effectif de la CANSSM
est affecté à l'offre de soins Filiéris.



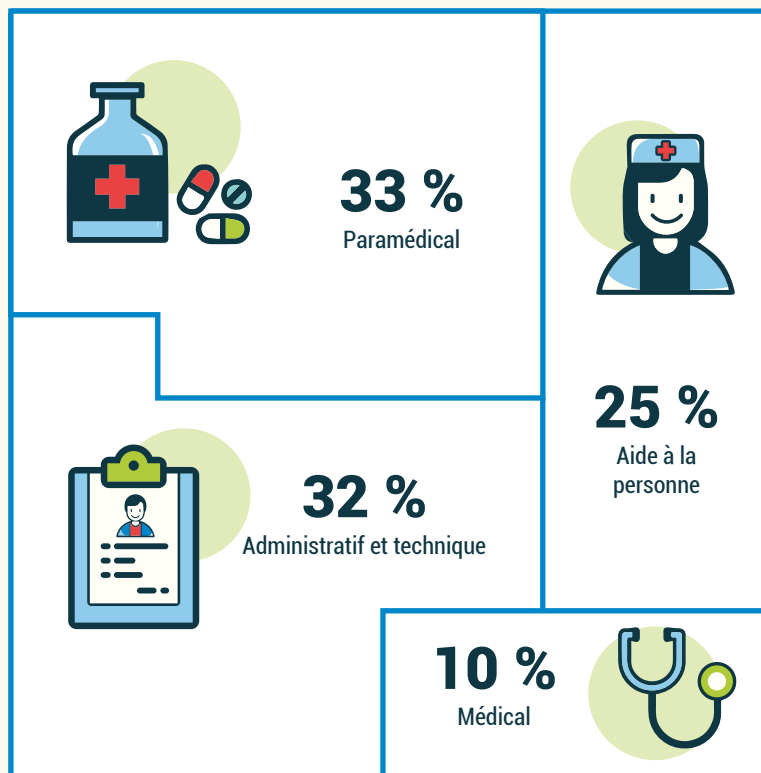
562
professionnels
de santé dont :

- 239 médecins généralistes
- 179 médecins spécialistes
- 35 chirurgiens-dentistes
- 109 pharmaciens

1833
professionnels
paramédicaux
(infirmiers, opticiens,
kinésithérapeutes,
aides soignants...).

1410
aides à la
personne

NB : Effectif CDI et CDD



NB : la catégorie « Administratif et technique » comprend des personnels intervenant au sein de l'offre de soins (agents de services hospitaliers, secrétaires...). Sont également intégrés dans cette catégorie les personnels administratifs de la CANSSM (60) et des directions régionales (550).

Les évolutions des effectifs

En cohérence avec les politiques conduites pour accompagner la transformation de l'entreprise, la diminution des effectifs s'est poursuivie en 2018.

Sur les 465 départs enregistrés, près de la moitié (46 %) sont le fait de **départs en retraite ou pré-retraite** (dont 38 départs liés au plan de mobilité interne et de départs volontaires engagé sur les pharmacies du régime minier). Le domaine de **l'aide à domicile** qui doit faire face à un fort turn-over, représente 60 % des départs. Les **services supports** représentent 12 % des départs mais ne sont pas ou peu remplacés.

Le taux de recours aux **CDD** est quant à lui resté stable : en 2018, il a représenté 15,2 % de l'effectif total annuel.

Les évolutions réglementaires

Les équipes des ressources humaines et informatiques ont été mobilisées tout au long de l'année 2018 pour préparer la mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires effectives à compter du 1^{er} janvier 2019 : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la **fusion** des régimes de retraites complémentaires **Agirc** (cadres) et **Arrco** (tous les salariés du privé), la modification de libellés et de l'ordre de regroupement des informations figurant sur le bulletin de paie.

Le travail effectué a permis le bon déroulement des opérations en temps et en heure. Le bulletin de paie de janvier 2019 reçu par les salariés Filieris (de même que les retraités, également impactés) intégrait l'ensemble de ces évolutions.

Effectifs en CDI au 31/12/2018





Retour sur... le prélèvement à la source

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'impôt sur le revenu est prélevé directement à la source.

Pour préparer ce changement qui avait des impacts organisationnels et informatiques, les équipes RH, informatiques et comptables de Filieris se sont fortement mobilisées tout au long de l'année 2018. Outre l'adaptation des outils informatiques, des tests ont été effectués pour vérifier la bonne conformité des dossiers des salariés actifs, retraités et pré-retraités.

Une cinquantaine d'agents ont été formés sur ce sujet. Enfin, tous les salariés de Filieris ont été régulièrement informés via des communications jointes au bulletin de salaire en particulier en novembre, date de la mise en œuvre de la préfiguration du prélèvement à la source sur le bulletin de paie.

Les opérations se sont déroulées sans accroc et le prélèvement à la source (PAS) a été appliqué sur les bulletins de paie de ce mois de janvier.



FOCUS SUR...



L'évolution de la formation professionnelle

La formation continue constitue un enjeu majeur dans un secteur où les évolutions techniques mais aussi organisationnelles sont rapides et multiples. De nombreuses actions de formation sont ainsi conduites par Filieris chaque année.

La loi du 5 septembre 2018 sur la « liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit de grands changements en matière de formation.

Le plan de formation devient le plan de développement des compétences au 1^{er} janvier 2019. Le financement est principalement tourné autour de l'alternance et de l'apprentissage.

Ces évolutions conduisent Filieris à mener une réflexion sur son plan de développement des compétences, en lien avec les orientations de la COG, notamment en matière de financement.

Cette même loi rénove également le CPF, Compte Personnel de Formation, pour simplifier les démarches des actifs. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, le compte n'est désormais plus crédité en heures, mais en euros. Les salariés peuvent ainsi mobiliser leur compte personnel de formation et sélectionner l'organisme de formation de leur choix. Filieris a informé ses salariés sur ces évolutions pour les inciter à être acteurs de leur formation.

La formation au sein de Filieris

(NB : bilan du 1^{er} janvier au 30 juin 2018)

Budget formation : **1,09 M€**

Nombre de jours réalisés : **3 754**

Nombre d'heures réalisées : **26 132**
(dont 51% sur l'axe soins)

32 % des salariés formés

1976 actions de formation réalisées.

32 590 heures de formation au total

Alternance : 9 contrats d'apprentissage, 496 conventions de stages signées, 13 contrats de professionnalisation, accompagnés par 136 tuteurs.

Parcours professionnels : personnel accompagné

Le déploiement de la GPEC

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) a pour enjeu d'accompagner les personnels de Filieris afin qu'ils deviennent **acteurs de leur parcours professionnel**. En 2018, les travaux initiés en 2016 se sont poursuivis et ont marqué des avancées majeures dans le déploiement de la GPEC.

Tous les métiers et emplois de l'entreprise ont été recensés et sont actuellement intégrés dans le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), ce qui permet une évaluation des compétences des collaborateurs sur leur emploi GPEC. Clé de voûte du dispositif, cette évaluation permet d'identifier les compétences de chaque salarié et favorise les mobilités internes.

Le SIRH a permis de réaliser les entretiens de manière dématérialisée (entretiens annuels d'évaluation et d'accompagnement, entretiens de développement pour les salariés miniers, entretiens professionnels...) pour un meilleur suivi.

Une mobilité facilitée

Présent dans plus de 145 villes en France, forte de 190 emplois différents, Filieris a pour objectif de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs des opportunités et des passerelles professionnelles au sein de ses structures.

A cette fin, **une bourse des emplois sur l'intranet** a été créée en avril 2018, permettant un accès unique à toutes les offres publiées en interne.

Dialogue social : riche et constant

Depuis toujours, Filieris peut se prévaloir d'un **dialogue social riche** qui prend appui sur des valeurs partagées et un relationnel de qualité avec les représentants des personnels. La dynamique de négociation ainsi instaurée permet la conclusion de nombreux accords au bénéfice de tous les salariés.

Le 24 octobre 2018, un accord sur le **télétravail et le travail à distance** a été signé. Ces deux formes innovantes d'organisation favorisent la qualité de vie au travail des agents. Le même jour, un autre accord a été signé à l'unanimité concernant **la lutte contre le harcèlement, la violence au travail et les agissements sexistes**. Il formalise la volonté collective et l'engagement de tous de protéger les salariés, d'accompagner ceux qui en ont besoin, de prévenir et de résoudre ces situations tout en veillant à la confidentialité pour les acteurs impliqués.



TÉMOIGNAGE

Faire de la reconversion une opportunité de carrière

À la suite de la fermeture du laboratoire de prothèse dentaire de Noeux-les-Mines (62), Anne-Charlotte, auparavant prothésiste dentaire, a été accompagnée pour une reconversion réussie.

" J'ai dû changer de profession. Un poste d'assistante dentaire au centre Filieris de Bruay-la-Buissière m'a été proposé. J'ai rencontré le service Formation du Nord qui a fait le nécessaire pour l'inscription à l'université dentaire de Lille. Je suis retournée sur les bancs de la fac pendant une année en alternance et j'ai pris cela comme une véritable opportunité ! J'ai ainsi obtenu mon diplôme d'assistante dentaire en octobre 2017.

Aujourd'hui, je suis pleinement épanouie dans ma nouvelle fonction. Le travail est enrichissant, je suis en contact avec les patients et je concilie des tâches administratives avec du travail au fauteuil avec les praticiens."



MISSIONS ASSURANTIELLES : LA QUALITÉ DE SERVICE

La CANSSM assure le pilotage du régime spécial de Sécurité sociale des mines. Du fait de la baisse du nombre d'affiliés miniers, la gestion des activités de prestations de Sécurité sociale ont été progressivement déléguées à d'autres organismes :

- Assurance maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles : **CNAM**
- Assurance vieillesse et invalidité : **Caisse des Dépôts et Consignations**
- Action sanitaire et sociale individuelle : **ANGDM**

La CANSSM reste garante du respect des droits des affiliés en application des règles propres au régime minier et de la qualité du service rendu aux assurés.





L'assurance-maladie et l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles

La gestion de l'assurance maladie et de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles a été confiée en 2015 à la CNAM.

Cette dernière, au travers de deux CPAM (Artois et Moselle) assure pour le compte de la CANSSM la gestion des prestations des bénéficiaires.

La bonne collaboration des équipes de la CNAM et de la CANSSM, le suivi de la mise en œuvre des mandats via un comité de pilotage ad hoc et une commission d'administrateurs (la commission de gestion), permettent de veiller à la qualité du service rendu aux affiliés.

Les faits marquants

Depuis le début d'année 2018, l'intégration complète dans le système d'information du régime général (EURIDYCE) est effective pour les rentes.

Au cours de l'année 2018, 374 dossiers ont été soumis à la commission de recours amiable, dont 131 ont été adressés en départage au conseil d'administration de la CANSSM. Il est à noter que l'activité 2018 n'a commencé pour ce type d'affaires qu'au mois de mai, le conseil d'administration n'ayant été constitué qu'au mois d'avril.

La CANSSM reste en charge de la gestion des soins de santé en cas de transfert définitif de résidence à l'étranger de ses affiliés. Ces derniers disposent d'un formulaire de soins de santé qui leur permet d'être pris en charge dans leur pays de résidence, selon les règles de ce dernier. Au cours de l'exercice 2018, plus de 600 formulaires de soins de santé étaient initiés ou clôturés, principalement en Europe, en Algérie et au Maroc.

Les évolutions réglementaires

Plusieurs évolutions réglementaires sont intervenues au 1^{er} janvier 2018 :

- l'obligation de vaccination des enfants pour 10 vaccins.
- la suppression des cotisations maladie salariale et chômage, compensée par une augmentation du taux de la CSG.

(ces mesures ont principalement concerné la part des affiliés miniers salariés à la CANSSM).

- pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, les droits sont désormais ouverts à la date de la première constatation médicale et non plus à celle du certificat médical initial, avec un effet rétroactif limité à 2 ans.

L'activité

	2018	2017
Nombre de bénéficiaires ouvrant droit	90 436	96 388
Nombre d'ayants droit	20 703	22 774
Total bénéficiaires	111 139	119 162
Age moyen des bénéficiaires (ouvrant droit)	79	76
Proportion de 65 ans et plus (ouvrant droit)	85,5 %	80,33 %
Montant total des dépenses de prestations légales maladie, maternité, paternité, décès	981 M €	1 013 M €
- Dont soins de ville	439 M €	454 M €
Montant total des dépenses accidents du travail/ maladies professionnelles	247 M €	267 M €
- Dont rentes	245 M €	263 M €
Nombre de rentes AT-MP en gestion	28 758	29 398
CMUC- Nombre de bénéficiaires	119	133





L'assurance vieillesse, invalidité, décès

La gestion du risque vieillesse et invalidité des assurés relevant du régime minier a été confiée par mandat de gestion à la Direction des Retraites et de la Solidarité de la Caisse des dépôts.

La CDC Retraite des Mines assure le recouvrement des cotisations, le paiement des pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé (conjoint et enfant), mais aussi d'invalidité.

Les faits marquants

La CDC Retraite des Mines est associée à des projets majeurs développés en inter-régimes. En 2018, les travaux sur ces projets se sont poursuivis :

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)

Le RGCU regroupera, pour chaque assuré, les informations relatives à sa carrière dans tous les régimes de retraite. La migration des données de carrière des affiliés au régime minier est prévue en 2022.

Le projet de mutualisation des contrôles d'existence (MCE)

Ce projet vise la simplification et la rationalisation des contrôles d'existence des titulaires de pensions et d'avantages vieillesse. Ces contrôles permettent de vérifier que les bénéficiaires résidant à l'étranger sont vivants. La Retraite des Mines effectuait jusqu'à présent ces contrôles annuels sur la base d'un échantillon représentatif d'environ 11 000 situations d'affiliés. Le MCE visera, à partir de l'année 2019, le contrôle de l'exhaustivité des bénéficiaires concernés, soit un peu plus 55 000 personnes.

L'Agirc-Arrco est l'opérateur de services, la Caisse des dépôts l'opérateur de gestion documentaire.

Le Portail commun inter-régimes (PCI)

Ce portail offrira au public un accès libre à un large bouquet de services en ligne. Mis en ligne début octobre 2016, il s' étoffe régulièrement de nouveaux services destinés tant aux pensionnés qu'aux actifs. L'assuré peut désormais accéder via un espace personnel sécurisé à son Compte Personnel Retraite (CPR).

A compter du printemps 2019, l'assuré pourra faire une demande unique de retraite en ligne au titre de l'ensemble de sa carrière tous régimes confondus.

La dématérialisation des échanges des informations de sécurité sociale

La Retraite des Mines est également concernée par l'obligation européenne visant à supprimer les échanges papier entre les états membres (Electronic Exchanges of Social Security Informations - EESSI). Une obligation qui, dès 2019, concernera les informations sur les risques sociaux (maladie, chômage, famille, retraite) des ressortissants se déplaçant sur le territoire européen. Le démarrage est prévu au 2 juillet 2019.

Les évolutions réglementaires

La revalorisation des prestations en 2018

L'année 2018 a été une année blanche en matière d'évolution du montant des retraites de base. En effet, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 a reporté du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} janvier 2019 la date de revalorisation des retraites de base (0,3 % au 1^{er} janvier 2019).

Il a également été décidé d'avancer à compter de 2019, la date de revalorisation des minima vieillesse (ASPA et AVTS). Cette date de revalorisation sera désormais fixée au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} avril.

Les pensions d'invalidité et l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) ont été revalorisées de 1 % au 1^{er} avril 2018. Cette hausse appliquée à l'AVTS a également été appliquée, à la même date, à la majoration pour conjoint à charge servie par la Retraite des Mines.

Enfin, un décret du 30 mars 2018 a revalorisé au 1^{er} avril, à titre exceptionnel, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) de 3,73 %. Deux nouvelles revalorisations devront suivre au 1^{er} janvier 2019 et 2020.

Une hausse du taux plein de la CSG

La CSG a été augmentée de 1,7 point à compter du 1^{er} janvier 2018. Le taux plein de la CSG pour les retraites est passé de 6,6 % à 8,3 %. Le taux réduit (3,8 %) n'a, pour sa part, pas subi d'évolution sur 2018.

La cotisation du Régime local d'Alsace Moselle

Cette cotisation mise à la charge des assurés bénéficiant de ce régime n'a pas subi d'évolution en 2018. Le taux applicable aux retraites minières reste fixé à 1,5 %.

	2018	2017
Nombre de retraités	245 273	256 105
Age moyen des bénéficiaires (hors droits dérivés enfants)	78,4	78,1
Pensionnés résidant à l'étranger	20,3 %	20 %
Prestations versées	1,36 MD€	1,42 MD€
Montant moyen annuel des pensions		
- Pensions de droits personnels	6 940 €	6 901 €
- Pensions de réversion	3 790 €	3 834 €





L'action sanitaire et sociale

La CANSSM est en charge de l'action sanitaire et sociale collective et, à ce titre, assure la gestion du budget national d'action sanitaire et sociale (BNASS).

Le BNASS finance des actions collectives au sein des établissements Filiéris, des prêts aux structures du régime présentant des projets immobiliers et les actions individuelles gérées par l'ANGDM.

En 2018, le BNASS a ainsi consacré **29,5 M€** aux actions collectives et individuelles et accordé **1,8 M€** de prêts aux établissements Filiéris.

► BNASS actions collectives 2018 (CANSSM) – dépenses totales 2018 : 4,2 M€



63 %

Section maladie



22 %

Section vieillesse



15 %

Section AT/MP

Favoriser le bien-être au sein des établissements

Le BNASS finance de nombreuses actions pour favoriser le bien-être au sein des établissements, telles que l'acquisition de matériels permettant la mise en œuvre de thérapies alternatives (bornes musicales, chariot Snoezelen, matériel connecté).

En 2018, c'est un parcours de santé innovant au sein de l'établissement de santé Filiéris de la Pomarède qui a été soutenu par la CANSSM au travers du BNASS ainsi que par l'ANGDM, la Caisse d'Épargne, l'association SAMDO Pomarède et l'association des patients.

Ce parcours, inauguré le 12 juillet 2018, a pour objectif d'accompagner la rééducation des patients du SSR et le maintien de la mobilité des résidents de l'Ehpad SAMDO située sur le même plateau.

Contribuer aux évolutions des pratiques

Le BNASS finance le changement de système d'information des établissements SSR Filiéris. En 2018, la Commission de l'offre de santé et de soins a ainsi accordé pour un financement à hauteur de 1,8 M€ au titre de l'investissement sur ce projet. Ce prêt sera débloqué au fur et à mesure du déploiement.

Le BNASS contribue également à l'expérimentation conduite dans les Hauts-de-France pour développer l'optique à domicile au sein des établissements, à hauteur de 31 K€.



Une intervention combinée au sein des structures Filieris pour tous les patients

La CANSSM et l'ANGDM ont renouvelé leur partenariat par la signature d'une convention de coopération renouvelée, le 4 juin 2018.

Cette convention fixe notamment les conditions d'une intervention coordonnée des équipes des centres de santé Filieris et des assistants sociaux de l'ANGDM qui exercent dans les mêmes lieux ou à proximité.

Ce partenariat s'inscrit complètement dans les objectifs de santé publique et de prise en charge globale des patients poursuivis par les équipes au quotidien.

La nouvelle convention présente **deux nouveautés importantes sous forme d'engagements** :

- le maintien, dans les centres de santé Filieris, des permanences du service social déjà existantes,
- l'ouverture de la prise en charge par l'ANGDM à l'ensemble des patients ayant choisi un médecin traitant au sein des centres de santé Filieris.

Le service social est désormais partie prenante à l'accompagnement des patients des centres de santé dans leur parcours de santé. A ce titre, il est intégré dans l'équipe de soins primaires du centre de santé et participe aux réunions de concertation. Il apporte une aide précieuse aux équipes Filieris dans le repérage des publics vulnérables.

L'action sanitaire et sociale individuelle

La CANSSM contribue également, via le BNASS, au financement de l'action sanitaire et sociale individuelle. La gestion de cette dernière a été transférée à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM).

Outre la politique d'action sanitaire et sociale individuelle, l'ANGDM assure la gestion des services sociaux et de la politique vacances au bénéfice des assurés du régime minier.

L'action sanitaire et sociale individuelle est principalement orientée vers l'aide au maintien à domicile (aide-ménagère), le renforcement du lien social et la prévention de la perte d'autonomie.

► BNASS Actions individuelles 2018 (ANGDM) – dépenses totales 2018 : 26,3 M€

BRANCHE AT/MP	7 K€
BRANCHE MALADIE	4 954 K€
BRANCHE VIEILLESSE	21 347 K€
TOTAL	26 308 K€



DONNÉES FINANCIÈRES

La maîtrise des risques

La CANSSM engage des travaux importants en matière de maîtrise des risques sur toutes les activités de l'offre de soins et les fonctions supports associées. Un audit sur le contrôle interne est réalisé chaque année par les commissaires aux comptes en amont du contrôle des comptes dans le cadre de la certification. Leurs recommandations sont intégrées dès l'année suivante.

Les recommandations pour 2018 portaient sur divers sujets de gestion administrative visant à harmoniser et à sécuriser les processus, par exemple en matière de gestion de temps.

La cartographie des risques a continué d'être alimentée et de nouvelles procédures ont été rédigées, comme par exemple la permanence des soins en médecine ambulatoire, mise en place dans l'Est et qui sera nationalisée en 2019.

En matière de sécurité informatique, le plan de contrôle annuel des accès aux différentes applications a pu être mené dans sa totalité. La réglementation RGPD obligatoire à compter de mai 2018 a été totalement intégrée au sein du régime.

Un séminaire pour mieux anticiper les audits des commissaires aux comptes

Un séminaire réunissant les membres de la mission nationale maîtrise des risques, les directeurs régionaux et les responsables RH, a été organisé en septembre 2018.

L'objectif était de sensibiliser les différents acteurs à l'audit intérimaire des commissaires aux comptes, en octobre, afin d'anticiper les possibles demandes.

Le séminaire a permis de nombreux échanges entre les équipes et un partage des méthodes de travail de manière à produire des justificatifs dans des délais courts.

Lors de la restitution de l'audit intérimaire, les commissaires aux comptes ont d'ailleurs noté une meilleure réactivité des équipes dans la production des justificatifs.

La certification des comptes

Pour l'exercice 2018, les comptes de la CANSSM ont été certifiés sans réserve.

Cette opinion émise par le commissaire aux comptes a été obtenue après la mise en œuvre de diligences spécifiques tant dans les domaines du contrôle interne que de l'audit des branches (maladie, offre de santé, vieillesse, AT-MP) et de l'audit du système d'information. Ce résultat témoigne de l'implication de l'ensemble des collaborateurs et partenaires du régime des mines.

FOCUS SUR...



Le RGPD
(règlement général
sur la protection
des données)

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Les activités de Filieris amènent à traiter au quotidien un grand volume de données personnelles, dont certaines particulièrement sensibles liées à la santé et au social. Aussi, assurer la conformité au RGPD constitue un enjeu important.

Un délégué à la protection des données ou data protection officer (DPO) a été nommé en 2018 dans la continuité de la fonction Correspondant informatique et libertés qu'il occupait jusque-là.

Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures liées à ces nouvelles obligations, dont certaines étaient déjà toutefois appliquées dans le cadre de la loi Informatique et Libertés. Outre une revue de la documentation concernée (actualisation de la charte d'utilisation des SI notamment), le DPO a accompagné les directions métier et la DSI dans la démarche d'assurance conformité, aussi bien pour les traitements internes que pour les échanges avec les partenaires (CDC, ANGDM, etc.).

Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice 2018			Exercice 2017	Evolution
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	(en %)

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles	7 586 744	6 670 133	916 611	1 089 636	-15,9
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	7 561 411	6 669 011	892 399	1 041 665	-14,3
Diverses autres immobilisations incorporelles* (201, 203, 206, 208, 232, 237)	25 333	1 122	24 211	47 971	-49,5
Immobilisations corporelles	369 577 454	249 792 894	119 784 560	125 276 848	-4,4
Terrains (211)	6 748 044	22 000	6 726 044	6 581 068	2,2
Agencements et aménagements de terrains (212)	4 197 662	3 073 729	1 123 933	1 186 750	-5,3
Constructions (213, 214)	267 464 082	167 776 021	99 688 060	104 245 242	-4,4
Installations techniques, matériels et outillages (215)	48 856 953	42 823 879	6 033 073	5 962 573	1,2
Diverses autres immobilisations corporelles (218)	39 344 508	36 097 264	3 247 244	3 725 322	-12,8
Immobilisations corporelles en cours (231)	883 189	0	883 189	2 675 081	-67,0
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (238)	2 083 017	0	2 083 017	900 813	131,2
Immobilisations financières	95 146 442	19 478	95 126 964	97 663 110	-2,6
Titres de participation et parts (261)	29 756 405	0	29 756 405	28 598 715	4,0
Autres formes de participation et créances rattachées à des participations (266, 267, 268)	593 643	0	593 643	593 643	0,0
Titres immobilisés (271, 272, 273, 27682)	2 827	0	2 827	2 827	0,0
Prêts (274, 27684)	64 508 523	19 478	64 489 046	68 178 603	-5,4
Dépôts et cautionnements versés (275)	29 818	0	29 818	30 229	-1,4
Autres créances immobilisées (276)	255 225	0	255 225	259 092	-1,5
Total actif immobilisé	472 310 639	256 482 505	215 828 135	224 029 594	-3,7

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours (3)	3 567 133	3 079	3 564 054	3 895 806	-8,5
Fournisseurs, intermédiaires sociaux et prestataires débiteurs (409)	17 084 031	8 422 536	8 661 495	5 049 980	71,5
Créances d'exploitation	202 831 258	12 057 946	190 773 312	123 645 693	54,3
Clients, cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	47 254 574	11 859 866	35 394 708	37 811 973	-6,4
Personnel et comptes rattachés (42)	337 413	0	337 413	361 602	-6,7
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	157 101	0	157 101	156 444	0,4
Entités publiques (44)	34 915 005	0	34 915 005	26 602 977	31,2
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)	112 092 496	0	112 092 496	48 329 257	131,9
Débiteurs divers (46)	8 074 668	198 080	7 876 588	10 383 439	-24,1
Comptes transitoires ou d'attente (47)	4 999 793	0	4 999 793	2 094 059	138,8
Charges constatées d'avance (486)	4 317 576	0	4 317 576	4 296 412	0,5
Disponibilités	17 701 627	0	17 701 627	12 679 364	39,6
Banques, établissements financiers et assimilés (51 débiteur)	17 641 649	0	17 641 649	12 612 139	39,9
Autres trésoreries (52, 53, 54, 58)	59 978	0	59 978	67 225	-10,8
Total actif circulant	250 501 418	20 483 561	230 017 857	151 661 313	51,7
TOTAL ACTIF	722 812 058	276 966 065	445 845 992	375 690 907	18,7

Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice 2018 avant affectation	Exercice 2017 avant affectation	Evolution (en %)
CAPITAUX PROPRES			
Dotations, apports (102)	5 297 777	5 351 134	-1,0
Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)	3 100 193	3 100 193	0,0
Réserves (106)	145 262 280	144 543 992	0,5
Régimes de base (ou branche)	44 257 123	44 257 123	0,0
Régimes complémentaires (ou branche)	2 006 754	1 970 264	1,9
Autres	98 998 403	98 316 606	0,7
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur) (11)	-595 565 130	-602 553 213	-1,2
Régimes de base (ou branche)	-468 495 619	-476 708 641	-1,7
Régimes complémentaires (ou branche)	-357 084	-266 363	34,1
Autres	-126 712 427	-125 578 209	0,9
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (12)	-18 890 856	7 706 370	-345,1
Régimes de base (ou branche)	-18 790 189	7 749 426	-342,5
Régimes complémentaires (ou branche)	-100 667	-43 055	133,8
Autres	0	0	
Subventions d'investissements (131+138-139)	4 738 948	4 611 353	2,8
Provisions réglementées (14)	2 166 479	1 783 074	21,5
Total capitaux propres	-453 890 309	-435 457 097	4,2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (15)			
Provisions pour risques et charges courantes (151)	3 142 999	5 370 451	-41,5
Provisions pour risques et charges techniques (152)	65 072 210	62 322 756	4,4
Autres provisions pour charges (158)	3 540 991	3 347 697	5,8
Total provisions pour risques et charges	71 756 199	71 040 903	1,0
DETTES FINANCIERES			
Emprunts auprès des établissements de crédit** (164, 51 créditeur)	837 998	2 162 558	-61,2
Dépôts et cautionnements reçus (165)	496 470	399 659	24,2
Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)	398 000 000	343 000 000	16,0
Autres emprunts et dettes assimilées (168)	375 789	335 463	12,0
Total dettes financières	399 710 257	345 897 679	15,6
AUTRES DETTES			
Clients et cotisants créditeurs	61 136	60 677	0,8
Cotisants créditeurs (4192 à 4195)	61 136	60 677	
Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	7 787 174	10 394 086	-25,1
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 405, 4084)	987 192	1 523 493	-35,2
Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	113 913 439	125 924 128	-9,5
Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	143 173	203 559	-29,7
Personnel et comptes rattachés (42)	23 853 092	25 265 198	-5,6
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43)	72 293 053	108 552 846	-33,4
Entités publiques (44)	45 511 120	38 556 074	18,0
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45)	133 575 093	51 496 054	159,4
Créditeurs divers (46)	18 506 811	17 042 611	8,6
Comptes transitoires ou d'attente (47)	11 455 412	14 980 760	-23,5
Produits constatés d'avance (487)	183 152	209 935	-12,8
Total Autres dettes	428 269 845	394 209 421	8,6
TOTAL PASSIF	445 845 992	375 690 907	18,7

Compte de résultat – charges

CHARGES (en €)	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution (en %)
----------------	---------------	---------------	------------------

CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)

Prestations sociales	2 656 735 153	2 775 115 438	-4,3
Prestations légales (6561)	2 596 175 541	2 710 814 321	-4,2
Prestations extra légales : action sanitaire et sociale (6562)	27 507 224	28 210 141	-2,5
Actions individualisées (6562x1)	24 385 241	24 245 708	0,6
Actions collectives (6562x2)	3 121 983	3 964 433	-21,3
Actions de prévention (6563)	2 827 446	3 488 121	-18,9
Prestations spécifiques à certains régimes (6564)	27 465 571	27 862 762	-1,4
Diverses prestations (6565, 6568)	2 759 370	4 740 093	-41,8
Charges techniques, transferts, subventions et contributions	181 582 927	191 308 753	-5,1
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (6571)	155 150 999	167 077 784	-7,1
Compensations et Dotations (6571x1)	24 707 275	32 542 133	-24,1
Contribution versée à la CNSA (6571155)	114 421 174	117 763 481	-2,8
Autres transferts (6571 sauf 6571x1, 6571155)	16 022 550	16 772 170	-4,5
Autres charges techniques (6572)	26 431 928	24 230 969	9,1
Diverses Charges techniques (658)	824 037	879 880	-6,3
Dotations aux provisions pour charges techniques	67 270 597	64 991 252	3,5
Pour prestations sociales (6814)	64 952 090	62 282 722	4,3
Pour dépréciation des actifs circulant (6817)	2 318 507	2 708 530	-14,4
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)	2 906 412 714	3 032 295 323	-4,2

CHARGES DE GESTION COURANTE (II)

Achats	40 863 583	45 941 923	-11,1
Autres achats (60 sauf 603, 606, 607)	3 950 364	4 310 691	-8,4
Variation des stocks approvisionnements et marchandises (603)	331 992	501 096	-33,7
Achats non stockés de matières et fournitures (606)	11 043 032	11 450 097	-3,6
Achats de marchandises (607)	25 538 195	29 680 039	-14,0
Autres charges externes (61, 62)	74 624 643	77 726 303	-4,0
Services extérieurs (61)	50 044 539	52 390 537	-4,5
Autres services extérieurs (62)	24 580 104	25 335 766	-3,0
Personnel extérieurs à l'organisme (621)	2 455 814	2 598 409	-5,5
Autres services extérieurs (62 sauf 621)	22 124 290	22 737 357	-2,7
Impôts, taxes et versements assimilés (63)	24 038 839	24 159 641	-0,5
Taxes liés aux personnels (631, 632, 633)	20 001 352	19 758 584	1,2
Taxes sur le chiffre d'affaire non récupérable (6352)	1 799 347	2 107 125	-14,6
Autres taxes (635 sauf 6352, 637)	2 238 140	2 293 932	-2,4
Charges de personnel (64)	232 697 858	236 420 101	-1,6
Salaires et traitements (641 à 644)	167 519 721	170 354 431	-1,7
Charges sociales (645 à 648)	65 178 137	66 065 670	-1,3
Autres charges de gestion courante (651 à 655)	3 334 433	1 908 603	74,7
Diverses charges de gestion courante (651 à 654)	761 167	381 001	99,8
Autres charges de gestion courante (655)	2 573 266	1 527 602	68,5
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (6811,6812,6815,6816)	13 837 758	14 562 759	-5,0
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE (II)	389 397 114	400 719 330	-2,8

Compte de résultat – charges

CHARGES (en €)	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution (en %)
----------------	---------------	---------------	------------------

CHARGES FINANCIERES (III)

Charges financières sur opérations de gestion courante et techniques (661,664,665,666,667)	51 715	108 487	-52,3
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (III)	51 715	108 487	-52,3

CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	2 633 918	1 091 278	141,4
Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)	39 409	19 024	107,2
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	467 383	415 264	12,6
Autres charges exceptionnelles (678)	1 024 503	402 518	154,5
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions - Charges exceptionnelles (687)	730 909	1 029 405	-29,0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	4 896 122	2 957 489	65,5

IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (V)

Impôts sur les bénéfices et assimilés (695)	-436 346	-114 425	281,3
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (V)	-436 346	-114 425	281,3

TOTAL DES CHARGES VI =I+II+III+IV+V	3 300 321 318	3 435 966 204	-3,9
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (XII = XI-VI)		7 706 370	
TOTAL GENERAL (XIII = VI + XII)	3 300 321 318	3 443 672 574	-4,2

Compte de résultat – produits

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017	Evolution (en %)
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)			
Cotisations, impôts et produits affectés	61 362 646	59 369 979	3,4
Cotisations sociales (7561)	57 037 024	58 136 176	-1,9
Produits versés par une entité publique autre que l'état (7564)	623	55	1 029,7
Impôts : contribution sociale généralisée (7565)	366	-74 075	-100,5
Impôts et taxes affectés (7566)	4 324 633	1 307 822	230,7
Produits techniques	2 858 205 784	3 010 788 842	-5,1
Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)	1 690 297 374	1 798 070 709	-6,0
Compensations et Dotations (7571x1)	1 550 494 926	1 653 675 375	-6,2
Prise en charge par la CNSA (7571144)	126 706 395	130 086 688	-2,6
Autres transferts (7571 sauf 7571x1, 7571144)	13 096 052	14 308 647	-8,5
Contributions publiques (7572)	1 167 908 410	1 212 718 133	-3,7
Divers produits techniques (758)	5 896 905	2 885 445	104,4
Reprises sur provisions et sur dépréciations	63 912 194	74 437 170	-14,1
Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)	62 282 636	73 737 472	-15,5
Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)	1 629 558	699 698	132,9
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)	2 989 377 529	3 147 481 436	-5,0
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)			
Ventes de produits et prestations de services (70)	254 235 577	260 434 387	-2,4
Prestations de services (706)	202 505 744	201 028 092	0,7
Ventes de marchandises (707)	44 251 338	51 415 287	-13,9
Autres ventes (70 sauf 706 et 707)	7 478 495	7 991 008	-6,4
Production immobilisée (72)	1 717	10 301	-83,3
Subventions d'exploitation (74)	3 199 744	3 594 582	-11,0
Autres produits de gestion courante (751 à 755)	23 350 727	21 272 398	9,8
Autres produits de gestion courante (751 à 754)	653 426	823 526	-20,7
Autres produits de gestion courante (755)	22 697 302	20 448 872	11,0
Reprises sur provisions et sur dépréciations (7811,7815,7816)	4 271 646	4 736 973	-9,8
Transferts de charges d'exploitation (791)	197 761	396 934	-50,2
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)	285 257 173	290 445 575	-1,8
PRODUITS FINANCIERS (IX)			
Produits financiers sur opérations de gestion courante et techniques (76 sauf 768)	36 041	15 407	133,9
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (IX)	36 041	15 407	133,9
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	2 713 959	2 432 376	11,6
Produits exceptionnels sur opérations de gestion techniques (774)	39 834	126 802	-68,6
Produits exceptionnels sur opérations en capital (775,777,778)	3 750 823	2 896 396	29,5
Reprises sur provisions et transfert de charges exceptionnelles (787,797)	255 104	274 583	-7,1
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)	6 759 720	5 730 156	18,0
TOTAL DES PRODUITS (XI = VII+VIII+IX+X)	3 281 430 463	3 443 672 574	-4,7
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE (XII = XI-VI)	18 890 856		
TOTAL GENERAL (XIII = XI + XII)	3 300 321 318	3 443 672 574	-4,2



◀ Centre de santé



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

La CANSSM adresse ses remerciements à ses collaborateurs et aux patients de l'offre de santé Filieris pour leur participation lors des prises de vues illustrant ce rapport annuel.

Directeur de la publication : Gilles de Lacaussade,
directeur général

Responsable de la publication, conception et rédaction :
Béatrice Monteux, directrice de la communication

Création graphique et réalisation : Caractere

Iconographie : Raphaël de Bengy et Gérald Geronimi

Impression : Sopaic Repro



CANSSM - Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

Siège social : 77, avenue de Ségur - 75714 Paris Cedex 15

filiéris.fr

